

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU INTEGRAL DES SEANCES

Abonnements à l'Édition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE : FRANCE ET OUTRE-MER : 22 F ; ÉTRANGER : 40 F
(Compte chèque postal : 9063-13, Paris.)

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION : 26, Rue Desaix, 75732 Paris CEDEX 15. — Tél. : 306-51-00
Le bureau de vente est ouvert tous les jours, sauf le dimanche et les jours fériés, de 8 h. 30 à 12 h. et de 13 h. à 17 h.

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958 4^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1972-1973

COMPTE RENDU INTEGRAL — 20^e SEANCE

1^{re} Séance du Vendredi 27 Octobre 1972.

SOMMAIRE

1. — Loi de finances pour 1973 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 4449).

Services du Premier ministre :

Section II. — Jeunesse, sports et loisirs.

MM. Dumas, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan ; Flornoy, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

M. Comiti, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la jeunesse, des sports et des loisirs.

MM. Olivier Giscard d'Estaing, Lavielle, Tissandier, Nilès, Mazzaud, Corrèze, Barrot.

Renvol de la suite de la discussion.

2. — Ordre du jour (p. 4465).

PRESIDENCE DE M. EUGENE CLAUDIUS-PETIT,
vice-président.

La séance est ouverte à neuf heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

* (1 f.)

— 1 —

LOI DE FINANCES POUR 1973 (DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1973 (n° 2582, 2585).

SERVICES DU PREMIER MINISTRE

Section II. — Jeunesse, sports et loisirs.

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits de la section II. Jeunesse, sports et loisirs, des services du Premier ministre.

La parole est à M. Pierre Dumas, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour la jeunesse, les sports et les loisirs.

M. Pierre Dumas, rapporteur spécial. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, je ne sais si la discussion du budget de la jeunesse, des sports et des loisirs s'ouvre à cette heure relativement matinale pour l'Assemblée nationale parce que les sportifs ont la réputation de se lever tôt ou parce que l'on a voulu accorder au sujet une

priorité bien méritée. Quoi qu'il en soit, c'est le dernier budget de la législature et il nous donne l'occasion de dresser un bilan.

Cette législature, grâce à vos efforts, monsieur le secrétaire d'Etat — efforts que nous avons soutenus et encouragés — aura permis des progrès substantiels. Deux chiffres illustrent l'œuvre accomplie : entre 1969 et 1973, le total des autorisations de programme se sera élevé à deux milliards de francs et le nombre d'enseignants d'éducation physique aura passé de 16.000 à 21.000.

Cette législature a été marquée par une coopération franche et, je le crois, fructueuse, entre le secrétariat d'Etat et la commission des finances au nom de laquelle je m'exprime ici.

Sur de nombreux points particuliers, vos initiatives ont répondu aux suggestions de notre commission, qu'il s'agisse des transports d'élèves, du développement de l'éducation physique dans le secteur primaire, de l'instauration progressive du tiers temps pédagogique ou de l'accroissement, bien que celui-ci soit encore insuffisant, des effectifs des enseignants et des conseillers pédagogiques. Et c'est conformément à notre demande qu'une nouvelle loi de programme d'équipement a été soumise au Parlement suffisamment tôt pour que son exécution coïncide avec le VI^e Plan. Ainsi, comme nous l'avions souhaité, une nouvelle impulsion est donnée aujourd'hui aux crédits de fonctionnement.

C'est dans cette perspective de coopération et de continuité, en n'oubliant pas que ce budget n'est qu'un maillon d'une chaîne d'efforts passés et futurs, que nous abordons l'examen de votre budget.

Avec un total de 1.458 millions de francs contre 1.252 en 1972, le budget de la jeunesse et des sports va bénéficier d'un accroissement de plus de 200 millions de francs, soit de 16,4 p. 100. Ce taux de croissance, on le constate, est nettement supérieur à celui du budget de l'Etat — 11 p. 100 — et à celui qui avait été enregistré les années précédentes.

Cependant — chacun l'a immédiatement remarqué — les crédits d'équipement inspirent des alarmes. Les crédits de paiement atteindront 427,7 millions de francs contre 394 millions en 1972, soit une augmentation de 8,37 p. 100. Mais les autorisations de programme s'élèvent à 417,7 millions contre 419 millions en 1972, soit une diminution de 0,31 p. 100. Il y a donc stabilisation de l'effort accompli en 1971 et en 1972.

Mais pour apprécier convenablement la situation, nous devons nous souvenir que le budget de l'Etat est un tout et que cette stagnation des équipements sportifs a pour contrepartie de nouveaux efforts considérables, que tous les Français apprécieront, sur le plan social ou en faveur des voies de liaison, des transports et des télécommunications. Cette pause peut donc nous paraître acceptable à la condition toutefois qu'elle ne compromette pas l'exécution, jusqu'alors satisfaisante, de la loi de programme et qu'elle suscite un effort de réflexion préparant de nouveaux progrès. D'où, monsieur le secrétaire d'Etat, les deux observations capitales — je dirais presque les deux conditions — que je voudrais vous soumettre maintenant au nom de la commission des finances.

D'abord, nous voudrions avoir l'assurance que le crédit de 38 millions de francs inscrit au fonds d'action conjoncturelle sera débouqué, sauf conjoncture exceptionnelle, ce qui veut dire que nous espérons qu'il ne faudra pas attendre une conjoncture exceptionnelle en sens inverse pour que ce crédit soit dépensé. Avec ces 38 millions, en effet, au lieu de rester stationnaires, les autorisations de programme augmenteraient de 8,75 p. 100, ce qui est modeste certes, mais qui ménagerait la possibilité d'atteindre en volume les objectifs fixés, compte tenu des économies qui seront réalisées grâce aux équipements industrialisés.

Ensuite, nous souhaitons que cette année de ralentissement soit mise à profit pour rechercher partout l'utilisation optimale des nombreux équipements maintenant mis en place.

Beaucoup a été fait au cours des dernières années. Mais on peut se demander si la rentabilité des équipements est bien assurée. Or ceux-ci ne sont pas toujours utilisés à plein, pour des raisons de localisation, d'insuffisance des personnels d'animation et d'entretien, ou simplement par manque de coordination entre les utilisateurs éventuels.

D'autre part, la déconcentration de votre ministère et la part d'initiative laissée aux collectivités publiques ne nous permettent pas toujours d'avoir une idée précise de la répartition de ces équipements sur le territoire. Certains secteurs ne sont-ils pas suréquipés du fait de décisions spontanées, convergentes ou parfois rivales, de municipalités voisines et, à l'inverse, d'autres secteurs ne sont-ils pas sous-équipés ?

En bref, nous souhaiterions, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'avant le prochain budget ou à l'occasion de son examen, vous puissiez présenter, d'une part, un inventaire des équipements

sportifs et socio-éducatifs existants dans le pays, et, d'autre part, un bilan de leur utilisation. Nous en tirerions des enseignements précieux qui nous aideraient à évaluer et répartir les efforts nécessaires dans l'avenir.

Les crédits de fonctionnement vont croître beaucoup plus vite cette année et nous ne pouvons qu'approuver cette impulsion qui répond à notre souhait de voir nos équipements mieux utilisés.

Cette évolution est due, pour l'essentiel, à la progression de 23,8 p. 100 des dépenses de personnel, qui représentent 53 p. 100 du budget. Toutefois, compte tenu des transferts qui ont pour objet — et nous nous en réjouissons — de regrouper dans le budget du secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports toutes les activités qui en dépendent, transferts qui concernent, cette année, certains crédits antérieurement inscrits au budget de l'éducation nationale, le taux réel de progression des dépenses de personnel, par rapport à 1972, s'établira à 19,5 p. 100, ce qui est encore un pourcentage considérable. Ainsi pourront être créés 1.345 postes d'enseignants.

En ce qui concerne le recrutement des enseignants, la commission appelle votre attention sur le fait qu'une part excessive semble donnée aux critères d'ordre intellectuel ou strictement universitaire. Ne risque-t-on pas ainsi de décourager un certain nombre de jeunes hommes et de jeunes femmes dont le sport est la véritable vocation et qui auraient leur place parmi ceux qui sont chargés de le promouvoir ?

Ayant approuvé cette augmentation très substantielle des crédits pour le personnel, je dois cependant, monsieur le secrétaire d'Etat, faire une remarque.

Compte tenu de l'effort qui est ainsi consenti et dont nous nous réjouissons, on ne comprendrait pas que vous ne saisissiez pas l'occasion de régler un problème qui vous tient à cœur, nous le savons, et sur lequel la commission, depuis plusieurs années, appelle votre attention. Je veux parler du sort des directeurs et des inspecteurs de la jeunesse et des sports.

La situation injuste où se trouvent ces fonctionnaires, les services qu'ils ont rendus et que l'on attend d'eux et dont dépend très largement le succès de votre politique, tout cela nous incite à souhaiter le règlement immédiat — on ne saurait tarder davantage — de ce problème irritant. C'est pourquoi la commission a adopté un amendement sur lequel je reviendrai tout à l'heure.

M. Vincent Anquet. Très bien !

M. Pierre Dumas, rapporteur spécial. Les crédits consacrés aux interventions publiques paraissent n'augmenter que de 5 p. 100. Mais si l'on tient compte du fait que le budget de 1972 avait inscrit un crédit non renouvelable de 4.940.000 francs destiné aux Jeux olympiques, on constate que le taux réel de progression est de 9,60 p. 100. Ce n'est pas considérable, mais c'est convenable.

Un autre chapitre particulier n'a pu trouver place dans notre rapport écrit. Il concerne les centres de vacances pour les jeunes et les enfants. On sait que ces organismes assurent, chaque année, la formation en internat de plus de 55.000 jeunes gens et jeunes filles. Leur mission est double, à la fois distractive pour les jeunes qui y passent leurs vacances et éducative pour ceux qui les encadrent et qui apprennent ainsi à payer de leur personne et à donner la pleine mesure de leurs moyens. C'est pourquoi, monsieur le secrétaire d'Etat, nous voudrions attirer tout spécialement votre attention sur un projet qui assurerait progressivement la gratuité de l'enseignement en stage — les frais d'hébergement restant toutefois à la charge des stagiaires. Nous aimerions savoir quel est votre sentiment sur cette question et s'il ne vous apparaît pas opportun de marquer votre volonté en franchissant une première étape dans cette direction.

Monsieur le secrétaire d'Etat, j'ai placé mon propos sous le signe de l'effort continu, je vais donc conclure en me tournant vers l'avenir, à la lumière de l'expérience acquise et des résultats obtenus de ces dernières années.

Nous avons des leçons à tirer des Jeux olympiques. Vous avez souligné vous-même très opportunément que dans les sports de loisir, le yachting, le judo ou le ski, les Français occupent une position honorable. En revanche, en athlétisme et en natation leurs résultats sont mauvais ; il en va d'ailleurs de même pour les Anglais et les Italiens, et pour des raisons semblables. Cela nous incite évidemment à réclamer une rénovation de certaines fédérations, à l'exemple de ce qui a été fait opportunément pour la fédération de ski. Mais cela nous engage aussi à nous interroger : ne faudrait-il pas chercher plus largement à promouvoir le sport à la base, plutôt que de s'intéresser à une élite très restreinte et au sein de laquelle on ne trouve pas toujours, en définitive, de futurs champions ? Cela nous amène surtout à nous interroger sur les raisons qui peuvent

détourner beaucoup de jeunes de l'entraînement intensif aujourd'hui nécessaire pour prétendre parvenir au niveau de la compétition internationale. Certes, pour certains, cet effort paraît trop rude ou trop exigeant, mais d'autres se préoccupent de leur avenir car on ne peut s'entraîner pendant une grande partie de la journée qu'au détriment de ses études. Et, l'on sait que les carrières sportives internationales s'achèvent de plus en plus tôt. C'est pourquoi nous souhaiterions la création de lycées sportifs dont les horaires et l'emploi du temps rendraient compatibles l'enseignement général et l'entraînement sportif intensif. Ces lycées, comparables aux lycées artistiques, permettraient aux jeunes de se spécialiser, sans renoncer à la formation générale qui engage leur vie tout entière.

Votre secrétariat d'Etat n'est pas seulement celui des sports, mais aussi celui de la jeunesse et des loisirs. A ce propos, nous avons tous entendu avec intérêt les déclarations de M. le Premier ministre à l'ouverture de cette session. Nous souhaiterions savoir comment le Gouvernement entend assurer cette meilleure concertation entre la jeunesse et les pouvoirs publics, dont a parlé M. le Premier ministre.

Si l'éducation physique et sportive scolaire méritait la priorité que vous lui avez accordée et que nous avons soutenue, désormais l'éducation physique et le sport extra-scolaire doivent retenir de plus en plus l'attention. A l'heure actuelle, 13 p. 100 des Français s'adonnent plus ou moins régulièrement à la pratique d'un sport ; or 65 p. 100 d'entre eux sont des jeunes d'âge scolaire, primaire ou secondaire. Il est donc indispensable de s'intéresser au sport de loisir pour tous.

Dans ce domaine, les préoccupations économiques ou de création d'emplois l'emportant sur toutes autres, on s'est intéressé par priorité, tant au niveau de l'Etat qu'à celui des collectivités locales, aux activités touristiques et aux équipements de sport de plein air. Ainsi, une importance trop exclusive a été accordée au temps des loisirs longs, c'est-à-dire aux vacances d'été alors que, chacun le sait, la pratique régulière d'activités sportives pendant toute l'année est nécessaire pour avoir une bonne santé et un excellent équilibre physique.

Monsieur le secrétaire d'Etat, nous devons tout spécialement appeler votre attention sur les difficultés que les femmes peuvent éprouver pour utiliser les équipements scolaires banalisés qui sont libérés précisément aux heures où les mères de famille et les maîtresses de maison sont retenues à leur domicile par les obligations familiales. Nous souhaitons que les efforts accomplis en matière d'équipement scolaire vous permettent de prendre les initiatives qu'appelle cette situation.

Au surplus, il convient de souligner que la dimension culturelle du loisir ne peut être réduite à la seule période des vacances. On doit reconnaître aux loisirs actifs un caractère de permanence. Définir une politique à cet égard pourrait être l'une des caractéristiques de la quatrième loi-programme, celle qui coïnciderait avec le VII^e Plan.

Telles sont, monsieur le secrétaire d'Etat, quelques-unes des réflexions de la commission des finances sur votre budget. Les propos que j'ai tenus en son nom comme les précisions que j'ai fournies dans mon rapport écrit auquel je renvoie mes collègues, montrent que nous sommes conscients de l'effort qui a été déjà accompli et confiants dans sa poursuite.

Dès lors, tout en faisant des suggestions et en posant des questions, convaincue que vous y répondrez d'une manière qui confirmera la concordance de nos vues, et sous réserve de l'amendement que j'ai annoncé, la commission des finances invite l'Assemblée nationale à adopter le budget du secrétariat d'Etat à la jeunesse, aux sports et aux loisirs. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, du groupe des républicains indépendants et sur de nombreux bancs du groupe Progrès et démocratie moderne.)

M. le président. La parole est à M. Flornoy, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

M. Bertrand Flornoy, rapporteur pour avis. Monsieur le secrétaire d'Etat, comme l'an dernier et comme souvent au cours des années antérieures, je pourrais dire que la commission des affaires culturelles, familiales et sociales s'est trouvée devant un dilemme au moment d'émettre un avis sur votre budget.

D'un côté, elle constate de votre part la volonté d'utiliser au mieux les crédits mis à votre disposition. D'un autre côté, elle s'inquiète du déséquilibre entre l'ambition d'une politique et la faiblesse des moyens qui lui sont destinés.

En effet, si l'on se limite à analyser l'évolution financière des budgets de la jeunesse et des sports, comment ne pas reconnaître, année après année, l'effort consenti par la V^e République ? Depuis 1958, année à laquelle on me permettra de me référer, le budget de la jeunesse et des sports a sextuplé en francs courants. Il est passé de 242 millions à 1,422 millions, alors que le

nombre des jeunes de quinze à vingt-quatre ans progressait seulement de 5.700.000 à 8.300.000, c'est-à-dire qu'il était loin d'avoir doublé.

On voudra noter qu'à une stabilisation, sinon une diminution, de la population jeune, correspond une augmentation du budget de 14,21 p. 100 par rapport à l'an dernier ; celle-ci est même de 16,41 p. 100 si l'on tient compte d'un transfert du ministère de l'éducation nationale au secrétariat d'Etat.

J'ajoute que le rythme de progression du budget de la jeunesse et des sports est plus rapide que celui du budget national. Eh bien ! dira-t-on, nous n'avons aucun motif d'inquiétude quant à la masse des crédits !

Pourtant si, et voici pourquoi.

D'abord, nous avons à combler les retards considérables accumulés par la IV^e République qui ne cessa de trahir l'héritage de Léo Lagrange et laissa notre pays dans le dénuement en matière d'équipement sportif et socio-culturel, mais plus encore en ce qui concerne l'éducation physique et sportive.

Ensuite et surtout, depuis une dizaine d'années, une politique nouvelle de la jeunesse et des sports a été élaborée. Les structures administratives ont été réorganisées, des choix essentiels ont été faits, trois lois de programme ont été votées. A qui en douterait je conseille de lire nos rapports pour avis, ainsi que les rapports spéciaux de la commission des finances.

Leur lecture est significative. On constatera que les dépenses en personnel destinées essentiellement à renforcer les responsabilités de l'Etat et à créer des postes d'enseignants ont plus que décuplé — je dis bien : plus que décuplé — depuis 1958. Quant aux dépenses en capital — pour les équipements — elles ont plus que triplé ; mais alors j'ai envie de dire : elles ont seulement triplé, et je vous invite ici à vous reporter à la page 11 de mon rapport.

Le budget pour 1973 précise les options : aide au tiers temps, ouverture du sport scolaire sur l'extérieur, premières tentatives d'unification du sport. Ce sont là des initiatives dont on peut dire qu'elles s'efforcent de répondre à « l'ambition nationale » définie par le VI^e Plan et qui, si l'on veut qu'elles échappent au stade expérimental, exigent des crédits beaucoup plus importants encore que ceux qui nous sont proposés.

C'est pour cette raison, monsieur le secrétaire d'Etat, que la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, consciente de l'intérêt des orientations nouvelles, mais connaissant le prix de leur mise en œuvre sur le plan national, ressent quelque trouble, je l'avoue, au moment d'exprimer son avis.

Examinons maintenant les points marquants du projet de budget. Celui-ci — chacun a pu le vérifier — affirme une politique, et il l'affirme par un chiffre : les dépenses de fonctionnement — moyens des services et interventions publiques — augmentent de plus de 20 p. 100. Jamais, depuis douze ans, leur progression n'avait été aussi forte.

Dans le domaine des réalisations correspondantes, 1.345 postes d'enseignants sont créés, ce qui représente le plus fort pourcentage enregistré depuis douze ans. A ce chiffre, il faut associer l'augmentation régulière du nombre des conseillers pédagogiques de circonscription, qui seront quelque 700 au 1^{er} janvier 1973, et de celui des conseillers pédagogiques départementaux, sans compter la création d'un certain nombre de postes d'inspecteurs de la jeunesse et des sports.

Il y a donc un effort réel et sérieux dans le domaine de l'encadrement sportif des élèves, tant dans l'enseignement secondaire, qui relève du secrétariat d'Etat, que dans l'enseignement primaire. On me permettra seulement de rappeler que, depuis dix ans, la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, n'a cessé de réclamer une action dynamique de la part du secrétariat d'Etat au niveau de l'enseignement primaire et de présenter des suggestions à ce sujet.

Qu'il me soit permis aujourd'hui de saluer, comme il convient, et la méthode et l'effort financier du secrétariat d'Etat.

Bien entendu, nous attendons de M. le secrétaire d'Etat qu'il apporte à l'Assemblée des informations complémentaires concernant l'application des idées qu'il avait exposées dès l'an dernier sur le sport optionnel à l'école, sur les lycées sportifs dont il a bien voulu entretenir la commission, sur les conditions de création des premiers centres d'animation sportive, sur l'intégration à ces centres de ce qu'on appelle les écoles de sport et sur l'aide directe ou les incitations que le secrétariat d'Etat entend offrir aux collectivités locales et aux organismes privés pour la réalisation de ces projets.

Ces initiatives, que nous considérons comme fondamentales, nécessitent en effet un effort financier considérable, à la mesure de l'ambition de l'entreprise. Il ne peut être question de rester ici dans le domaine expérimental car, alors, convenons-en, l'échec serait grave, très grave.

J'ajouterai, puisque nous traitons du sport scolaire, que nous souhaiterions également, monsieur le secrétaire d'Etat, recevoir quelques espérances au sujet du sport universitaire. L'université

française, je le sais, tient le sport en mépris, et je n'oublierai pas, tout comme mes collègues, que la loi d'orientation, telle qu'elle nous a été présentée en 1968, ne disait rien à ce propos. Il a fallu insister, on s'en souvient, pour obtenir qu'on insère un nouvel article 25 dans la loi.

Alors, monsieur le secrétaire d'Etat, l'Assemblée attend de vous une réponse quelque peu différente de celle qui a été donnée par vos services, l'an dernier, sur l'application de la loi. Ils me disaient alors : « L'application de la loi est en cours. » Je me suis permis d'ajouter dans mon rapport écrit : « en cours de récréation. » (Sourires.)

Avant de passer au second thème de réflexion, l'équipement, que nous propose le budget, nous tenons à signaler des mesures qui nécessitent quelques éclaircissements. Les premières concernent le personnel, les secondes les associations.

D'abord, les inspecteurs de la jeunesse et des sports : mon collègue de la commission des finances en a parlé. La création de neuf postes nouveaux est prévue au budget ; comme sont prévus des relèvements de primes et des ajustements de crédits de transport. Mais un effort supplémentaire paraît souhaitable.

Ensuite, les professeurs de l'Institut national des sports, dont les emplois seraient supprimés le 1^{er} janvier 1973 pour être remplacés par des emplois d'agents contractuels. Il s'agit de la mesure 02-11-11. Cette mesure concerne 60 personnes sur un total de 357 appartenant à l'I.N.S. Mais il semble que le secrétariat d'Etat n'ait pas procédé à une concertation préalable à cette décision. Vous nous en informerez sans doute tout à l'heure, monsieur le secrétaire d'Etat.

Nous n'ignorons pas que certaines critiques ont été formulées, à la suite d'une enquête de la Cour des comptes. Toutefois, pour le maintien d'un esprit de responsabilité chez les enseignants et aussi par respect des droits acquis par le personnel, il conviendrait de réexaminer ce problème avec les intéressés. Je crois savoir que M. le directeur des sports est favorable à ce dialogue ; nous aimerions en avoir confirmation.

Ma question concernant les interventions publiques se rapportera plus précisément à l'office franco-allemand pour la jeunesse. J'en parle de façon assez précise dans mon rapport écrit pour qu'il me suffise de vous demander de nous apporter toute garantie quant à la poursuite des activités de cet office dont les crédits, en fait, n'ont jamais été augmentés depuis sa création il y a neuf ans. Ces crédits me semblent menacés par une mesure d'économie de plus d'un million de francs — il s'agit de la mesure 02-19.

Je pense qu'il est inutile d'insister sur le refus que notre assemblée opposerait à toute décision qui risquerait d'affaiblir de quelque façon que ce soit l'autorité des représentants français dans le cadre de l'Office.

Venons-en enfin à l'équipement. Je serai bref, car les chiffres parlent d'eux-mêmes.

Monsieur le secrétaire d'Etat, vous le savez mieux que personne, il est très préoccupant que le montant des autorisations de programme soit inférieur à celui de 1972 : 417.700.000 francs contre 419.030.000 francs en 1972. Il est très préoccupant aussi de constater que si la dotation pour 1973 n'est pas augmentée, le taux de réalisation de la loi de programme, après trois ans d'application, atteindra à peine 46 p. 100.

Ces chiffres nous amènent à vous poser une question essentielle : comment pensez-vous que puisse être réalisée dans son intégralité la troisième loi de programme dont nous avons un besoin absolu ? Et vous avez été le premier à le reconnaître, monsieur le secrétaire d'Etat. Nous en avons un besoin d'autant plus grand que cette loi de programme, dans l'esprit de beaucoup de parlementaires qui l'ont votée, devait permettre de rattraper le retard pris par la deuxième loi de programme dont les objectifs, je vous le rappelle, ont été réalisés à 79,5 p. 100.

Il est donc difficile d'admettre que la troisième loi de programme ne soit pas intégralement appliquée. Or, si nous n'obtenons pas de nouvelles dotations bien supérieures à celles qui sont prévues au fonds d'action conjoncturelle, elle ne sera pas réalisée.

Et, ce n'est pas à cette Assemblée que j'ai besoin de le dire, la loi de programme a un caractère impératif. L'autre loi de programme, dont le budget doit assurer l'exécution, ne se réalise-t-elle pas à 100 p. 100 ? Pourquoi n'en irait-il pas de même s'agissant de celle relative à la jeunesse et aux sports ? Pourtant, sa réalisation va demander un tel effort financier en 1974 et en 1975 qu'il est bien à craindre qu'il ne nous faille constater finalement un échec.

Il y a deux jours, au cours de la discussion de la première partie de la loi de finances, M. le rapporteur général a fait voter par l'Assemblée un amendement portant de 50 à 60 p. 100 le montant de l'acompte demandé aux contribuables dont les impôts ont été mis en recouvrement avec retard, ce qui a permis de dégager soixante millions de francs de recettes nouvelles.

Certains ont discuté le procédé ; peut-être est-il critiquable mais, enfin, il est souvent utilisé. Au reste, les textes nous autorisent à aller en ce domaine jusqu'à un taux de 60 p. 100. J'ai trouvé bon, quant à moi, de soutenir un tel amendement susceptible d'apporter les ressources qui nous font précisément défaut aujourd'hui.

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Flornoy ; vous avez dépassé votre temps de parole.

M. Bertrand Flornoy, rapporteur pour avis. Je vais le faire, monsieur le président.

Bref, monsieur le secrétaire d'Etat, il serait important que vous obteniez le plus rapidement possible les crédits suffisants pour assurer une exécution régulière de la loi de programme. Il n'en reste pas moins que, compte tenu des choix que nécessairement vous devez opérer, votre budget est bon. Connaissant l'acharnement, la compétence et le dévouement que vous mettez dans l'accomplissement de votre tâche, nous vous faisons confiance pour obtenir du ministre des finances les dotations complémentaires indispensables.

Le bilan de votre action est, dans son ensemble, très appréciable. C'est pourquoi la commission des affaires culturelles, familiales et sociales émet un avis favorable à votre budget.

Je vous remercie, monsieur le président, de la courtoisie avec laquelle vous m'avez accordé quelques minutes supplémentaires. Quand, sous mes yeux, j'ai vu s'allumer l'impérative petite luciole rouge, cela m'a fait plaisir. Je me suis rappelé alors le temps où j'étais explorateur en Amazonie. (Sourires.) Dans les clairières, autour de la maison commune, le soir venu, les enfants se réunissaient pour regarder les lucioles qui représentaient, pour eux, l'esprit des ancêtres, bénéfique pour la tribu.

C'est d'un heureux présage pour votre activité, monsieur le secrétaire d'Etat ! (Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République, du groupe des républicains indépendants et sur de nombreux bancs du groupe Progrès et démocratie moderne.)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la jeunesse, des sports et des loisirs.

M. Joseph Comiti, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la jeunesse, des sports et des loisirs. Mesdames et messieurs les députés, vous avez entendu les remarquables rapports présentés, l'un par M. Pierre Dumas, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, l'autre par M. Bertrand Flornoy, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

Qu'il me soit permis, non seulement en raison de mes fonctions, mais aussi à titre personnel, de les remercier, une fois encore, pour la rigueur de leurs analyses et pour le caractère constructif de leurs appréciations et de leurs suggestions.

Chaque année, d'ailleurs, la lecture de ces rapports m'offre l'occasion d'une réflexion. De l'extérieur, avec objectivité et impartialité, je peux mieux juger ainsi de ce qui est fait comme de ce qu'il reste à faire, tant il vrai que rien n'est jamais terminé dans notre action.

Cette année, le secrétariat d'Etat chargé de la jeunesse, des sports et des loisirs vous présente, pour 1973, un bon budget, un budget d'action et d'innovation. Même si l'on tranche les transferts de crédits en provenance du ministère de l'éducation nationale, l'accroissement par rapport à 1972 est de 14,3 p. 100. Ce taux de progression est très nettement supérieur à celui des années précédentes puisque, en 1970, le budget de mon département ministériel avait crû de 4,24 p. 100 ; en 1971, de 7,27 p. 100 et, en 1972, de 9,60 p. 100.

Je vois là le témoignage de l'aide que m'a apportée l'Assemblée nationale, singulièrement de celle des députés qui s'intéressent aux questions de la jeunesse, dans les discussions qui se déroulent chaque année pour chaque département ministériel, et où nous essayons tous de donner la meilleure part au budget de notre département.

Ce chiffre de 14,3 p. 100 place le budget du secrétariat d'Etat à la jeunesse, aux sports et aux loisirs au-dessus de la moyenne des budgets des autres ministères, puisque le taux de croissance des dépenses gouvernementales sera de 11,2 p. 100 en 1973.

Nous avons ainsi la preuve incontestable de l'intérêt que le Gouvernement porte aux activités dont j'ai la charge, et des efforts que la V^e République a accomplis en faveur de la jeunesse, comme M. Flornoy l'a excellemment démontré en indiquant le taux de croissance des budgets qui se sont succédé depuis 1958.

Il y a plus. Si nous ajoutons aux dotations inscrites dans le fascicule budgétaire du secrétariat d'Etat les dépenses de même nature exposées par d'autres départements ministériels, il apparaît que le budget « jeunesse, sports et loisirs » de l'Etat est d'un montant supérieur à 0,85 p. 100 des dépenses publiques.

Je n'y ajoute pas — je le dis à l'intention de l'opposition — les dépenses du ministère de l'éducation nationale qui, chacun le sait, ne s'occupe pas de la jeunesse. (Sourires.) Le budget de

ce ministère est pourtant le premier, de l'Etat et il place la France en tête des nations qui accordent au budget de l'éducation nationale une priorité absolue sur tous les autres budgets.

Le budget que j'ai l'honneur de vous présenter repose sur un choix qui peut être caractérisé de la façon suivante : dans les domaines de l'action éducative, de l'animation et du fonctionnement, auxquels la priorité absolue a été donnée, la progression est de 20 p. 100, ce qui est considérable. Le budget de l'Etat pour 1973 comporte 36.200 créations d'emplois. Or, pour le seul secrétariat d'Etat, le nombre de ces créations dépasse 1.400 unités, soit quelque 4 p. 100 du total des créations d'emplois pour 1973.

Certes, tout choix a sa contrepartie. Si, dans le domaine de l'équipement, l'effort de l'Etat se maintient à un niveau élevé qui permettra de réaliser un grand nombre d'équipements nouveaux, il ne dépasse pas, néanmoins, celui de 1972, et croyez bien, messieurs les rapporteurs, que c'est là, pour le responsable des services de la rue de Châteaudun, un sujet de préoccupation. Toutefois, j'ai de bonnes raisons de penser que le Gouvernement consentira un effort supplémentaire en matière d'équipements.

La majeure partie des crédits nouveaux obtenus par le secrétariat d'Etat sera consacrée au développement de l'éducation physique et du sport pour les jeunes, plus particulièrement dans les établissements du second degré. C'est là l'option essentielle de ce budget.

Mille trois cent quarante-cinq emplois d'enseignants d'éducation physique seront créés en 1973. Ce chiffre est nettement supérieur à celui des années précédentes. Grâce à cette substantielle majoration, que M. Flornoy a soulignée, nous nous rapprochons très sensiblement de l'objectif que je me suis fixé : assurer trois heures d'éducation physique aux élèves du premier cycle et deux heures aux élèves du second cycle.

M. Dumas a exprimé quelques craintes en ce qui concerne la formation des enseignants. Mon propos sera plus optimiste. Je me réjouis d'avoir obtenu cette année que le recrutement des maîtres s'effectue au niveau du baccalauréat. J'estime en effet que, lorsqu'il s'agit d'enseignement, la sélection la plus rigoureuse, le choix le plus précis, le niveau le plus élevé sont nécessaires.

Mais nous n'avons pas oublié ceux qui, pour des raisons quelconques, n'ont pu, tout en ayant atteint son niveau, obtenir le baccalauréat. Nous avons étudié à leur intention des modalités spéciales de recrutement.

La troisième année d'études sera essentiellement consacrée à des stages, et la pratique de l'éducation physique dans le milieu naturel, dans les clubs, rendra les enseignants parfaitement aptes à assumer leur œuvre éducative et à insérer celle-ci dans le contexte général des activités physiques au sein de la nation.

M. Flornoy s'est inquiété de la contractualisation du personnel de l'Institut national des sports. J'y ajoute les personnels des centres régionaux d'éducation physique et sportive, et je m'explique.

Il n'est pas question, en aucune façon, de menacer l'emploi d'agents de l'Etat. Mais nous avons pensé qu'il convenait d'étudier des modalités qui fassent que, dans des écoles de haut niveau, tel l'Institut national des sports, on n'ait pas toujours le même entraîneur pour la même discipline ; sinon, ce serait incontestablement vouer à l'échec l'œuvre exceptionnelle de l'Institut national des sports.

De la même façon, il nous a semblé difficilement concevable, en ce qui concerne tant l'Institut national des sports que nos établissements, que le statut du personnel de service soit celui du personnel de l'éducation nationale, et singulièrement des enseignants de l'éducation nationale. Je m'en suis déjà expliqué ici même, à l'occasion de questions orales.

Nos établissements travaillent toute l'année, tandis que les établissements d'enseignement de l'éducation nationale sont assujettis aux congés scolaires. Il est évident que, dans ces derniers, la présence constante du personnel de service n'est pas nécessaire. En revanche, dans les centres régionaux d'éducation physique et sportive ou à l'Institut national des sports, il faut assurer la permanence des services. C'est ce souci qui nous incite à réexaminer cette question et à envisager un effort de dialogue et de concertation dans l'ensemble de ces établissements, afin que les données du problème soient exposées.

Je vous l'ai déjà dit, mesdames, messieurs, cent quatre-vingts jours de congé par an pour un cuisinier, cela me paraît beaucoup. Certes, je serais très heureux si, du fait de l'accroissement de la productivité, tous les Français pouvaient bénéficier de cent quatre-vingts jours de congé annuel, mais je pense que, dans le cas dont il s'agit, nous sommes vraiment très en avance !

Le budget pour 1973 va également permettre d'engager une réforme profonde de l'Association des sports scolaires et universitaires.

En 1971, l'ensemble des dépenses consenties par les pouvoirs publics pour le fonctionnement de l'A. S. S. U. s'est élevé à plus de 80 millions de francs, soit près de 8 p. 100 du budget ordi-

naire du secrétariat d'Etat. En d'autres termes, le coût de l'encadrement d'un élève licencié à cette association revient à 3.000 francs par classe de 25 élèves, et à 123 francs par licencié.

Une réforme de l'A. S. S. U. est nécessaire. Nous allons faire des propositions en ce sens au conseil d'administration qui sera invité, de son côté, à formuler des suggestions.

Je souhaite qu'en cette affaire, chacun ait une attitude positive et contribue sans arrière-pensée à la réalisation de réformes qui permettront de développer l'activité de l'A. S. S. U., et de lui donner plus de dynamisme, bien que je rende hommage à l'œuvre qui a été accomplie au cours de ces dernières années en matière d'extension des activités, et qui a eu pour effet un accroissement substantiel du nombre des licenciés.

Cependant, cette concertation et cette réforme sont nécessaires. Le cas échéant, je saurai prendre mes responsabilités, dans l'intérêt des jeunes et pour la meilleure utilisation des deniers des contribuables.

Dans le cadre du budget qui vous est présenté aujourd'hui, j'ai obtenu un crédit supplémentaire de 7 millions de francs qui rendra possible et crédible une réforme au cours du dernier trimestre de 1973, c'est-à-dire pour l'année scolaire 1973-1974.

Les crédits du chapitre 34-55, qui ont pour objet de couvrir les dépenses de location d'installations, de transports d'élèves et d'entretien des installations d'Etat, seront majorés de 7,5 millions de francs ; ils atteindront ainsi près de 30 millions de francs, au lieu de 17 millions dans le budget de 1971.

Cette augmentation ne permettra pas seulement de faire face à la hausse des tarifs ; elle aura aussi pour résultat d'accroître le nombre des enfants appelés à utiliser les équipements sportifs, pour répondre aux préoccupations de M. Flornoy.

Les majorations que je viens d'indiquer, ajoutées à divers crédits dont je vous épargnerai le détail, permettront de traduire dans les faits la nouvelle orientation de l'enseignement sportif à l'école, que j'annonçais il y a un an à la tribune de cette Assemblée.

A partir du 1^{er} janvier 1973, 200 centres d'initiation sportive — en moyenne deux par département — seront ouverts dans toute la France. Il faut dire que les futurs animateurs de ces centres d'initiation sportive sont déjà en poste depuis le mois de septembre ; chacun d'eux étudie, dans le cadre qui lui est assigné, les meilleures conditions de fonctionnement de ces centres.

Il a été prévu de créer, au cours des exercices suivants, 300 centres chaque année pour aboutir finalement au chiffre de 1.400.

Le dispositif que nous avons mis en place répond à plusieurs préoccupations.

Il a pour objectif premier d'orienter les enfants vers la pratique des sports — et des sports de leur choix — en sortant du cadre étroit de l'éducation traditionnelle. Bien entendu, la nature des activités pratiquées dans les centres d'animation sportive tiendra compte des situations locales. Certains centres seront orientés vers la pratique de la voile, d'autres vers celle des sports de montagne et, plus généralement, vers la pratique des sports de pleine nature, qui ont aujourd'hui la faveur des Français.

En deuxième lieu, la coordination de ces véritables « écoles de sport » sera confiée à des enseignants d'éducation physique. L'efficacité de ceux-ci se trouvera accrue en raison de la présence de moniteurs et d'éducateurs sportifs ayant les qualifications requises. Il sera, en outre, fait appel aux entraîneurs des clubs. Ces centres disposeront de moyens financiers, car il ne saurait être question de transferts de charges.

En troisième lieu, ces centres seront, comme je viens de le dire, de véritables écoles de sport. Autrement dit, ils auront pour but l'apprentissage du sport par les jeunes qu'ils familiariseront avec l'esprit d'un club sportif. Je souhaite que ces jeunes pratiquent plusieurs sports dans ces centres d'animation ; après les avoir fréquentés, ils pourront choisir librement soit la pratique des sports de loisir et de détente, soit la compétition dans le cadre des clubs. Mais, en aucun cas, ces centres d'animation sportive ne sauraient être axés sur la compétition et ne devront se substituer aux clubs, dont telle est la vocation.

Je précise enfin que les centres d'animation sportive fonctionneront en liaison étroite avec les établissements d'enseignement. Ils n'en seront pas moins ouverts, lorsque la possibilité s'en offrira, aux adultes, aux jeunes ayant dépassé leur temps de scolarité et désireux de pratiquer certains sports, à côté des jeunes scolaires.

Ainsi la réforme que ce budget permettra de concrétiser constituera-t-elle un premier pas vers ce « sport pour tous » qui est notre objectif fondamental.

J'attache une importance de premier ordre à cette réforme. J'y vois l'amorce de l'introduction du sport, de ses valeurs et du style de vie qui en découle dans la vie des Français.

J'en viens maintenant à ce qu'il est convenu d'appeler le sport civil. Je dirai d'abord un mot des jeux Olympiques de Munich. J'ai déclaré publiquement que je n'étais pas surpris des résultats de la représentation française : je m'attendais aux résultats modestes qui furent les nôtres, c'est-à-dire à une douzaine de médailles.

Mais ne croyez pas que je me résigne à cet état de chose. L'insuffisance des résultats acquis, notamment dans les disciplines fondamentales — athlétisme, natation — doit, au contraire, nous inciter à redéfinir nos objectifs et nos méthodes, après une analyse approfondie de la situation de chaque sport.

Cet examen a été entrepris au cours de ces dernières semaines, avec la collaboration des fédérations compétentes : les travaux sont en voie d'achèvement et la synthèse en sera bientôt établie. Cette synthèse sera, je le pense, le résultat du travail commun des fédérations, du Comité national olympique et sportif français, des fonctionnaires de mon département et des innombrables bonnes volontés qui, dans les fédérations et dans les clubs, se consacrent aux questions sportives.

Dès maintenant, il importe de doter les fédérations, les ligues et les associations des moyens qui leur permettront non seulement de faire face aux charges sans cesse plus lourdes qui pèsent sur elles, mais d'aller de l'avant ; 4.500.000 francs supplémentaires ont été inscrits à cette fin au titre IV du budget du secrétariat d'Etat.

Cette majoration permettra en premier lieu aux fédérations de poursuivre leur action en faveur du sport de haute compétition, d'intensifier les relations entre la France et les autres pays, d'associer plus étroitement les territoires et départements d'outre-mer à l'effort sportif national et, enfin, d'assurer la présence de notre pays dans les grandes rencontres internationales. Car il ne convient pas de faire une élite en vase clos ; la dure compétition, la dure confrontation avec ceux qui, ailleurs, ont atteint un niveau supérieur, loin d'être pour elle un motif de découragement, doit, au contraire, constituer un aiguillon.

Ces crédits permettront, en second lieu, d'accentuer l'effort accompli en faveur des sports et activités de grand air et de pleine nature ; c'est une action qui intéresse d'ailleurs les mouvements de jeunesse et d'éducation populaire.

Dans ce domaine, je travaille en relation étroite avec mon collègue M. Poujade, ministre chargé de la protection de la nature et de l'environnement. Ensemble, nous allons mener un certain nombre d'actions coordonnées, dont j'attends beaucoup.

J'en viens maintenant à la partie de ce budget qui concerne la jeunesse et les activités socio-éducatives.

Le développement des loisirs à caractère éducatif repose sur la qualité des animateurs et l'amélioration de leur situation, qui est encore précaire.

En 1970, le secrétariat d'Etat a lancé un ambitieux programme qui tend à améliorer la formation des moniteurs et des animateurs des mouvements et associations. Ce programme, que l'on désigne d'ordinaire par les titres auxquels peuvent prétendre les animateurs — B. A. S. E. : brevet d'aptitude à l'animation socio-éducative et C. A. P. A. S. E. : certificat d'aptitude à la promotion des activités socio-éducatives — a généralement été accueilli, à quelques réserves près, de manière favorable. Il est appliqué maintenant à une grande échelle puisque 4.000 brevets ont d'ores et déjà été attribués et que le nombre de candidats au C. A. P. A. S. E. actuellement en formation est de 2.000.

Je rappelle, pour bien montrer la qualité des animateurs qui auront obtenu ce certificat, que la formation dure trois ans.

Leur activité est suivie par des commissions régionales, les C. O. R. E. P. S., où siègent près de quatre cents personnalités et experts. Grâce à un crédit supplémentaire de un million et demi de francs, une nouvelle étape de ce programme sera mise en œuvre. D'ailleurs, en ce qui concerne cette formation, nous n'avons jamais rencontré de barrières financières et nos engagements ont toujours pu être honorés.

Les nouveaux moyens dont nous disposerons seront destinés, d'une part, à perfectionner nos méthodes pédagogiques et, d'autre part, à accentuer la démocratisation de ce système de formation — je réponds en cela à M. le rapporteur spécial — en augmentant le nombre des indemnités compensatrices de perte de salaire versées aux stagiaires.

Il y a un an, j'avais déclaré ici même qu'une de mes préoccupations les plus constantes était la lutte contre la consommation de la drogue par les jeunes gens.

Au cours des derniers mois, l'action du secrétariat d'Etat a été conduite sur un double plan.

D'abord, nous nous sommes préoccupés d'informer les jeunes, soit directement, soit par le canal de leurs éducateurs.

C'est ainsi que le secrétariat d'Etat a soutenu la publication d'une brochure illustrée, rédigée par des journalistes spécialisés dans un langage qui puisse être compris des adolescents. Cette publication, tirée en 200.000 exemplaires, a connu un grand

succès — la presse en a d'ailleurs largement parlé — et nous nous soucions de la réimprimer pour faire face à de nombreuses demandes. Bien plus, nous envisageons d'en établir une nouvelle version destinée à un public plus jeune.

Une autre brochure d'information : *Les jeunes et la drogue. Informer pour prévenir*, s'adressant aux personnes qui occupent des situations de responsabilité — parents, éducateurs, élus, animateurs — a été préparée par le service des études du secrétariat d'Etat.

Enfin, le haut comité de la jeunesse, des sports et des loisirs, au sein duquel sont largement représentés les mouvements de jeunesse, a préparé de son côté un document destiné aux éducateurs et aux jeunes eux-mêmes : *L'éducateur devant les drogués*. Ce document, conçu par des éducateurs et s'adressant à des éducateurs, est actuellement sous presse.

Vous le constatez, mesdames, messieurs : l'information que nous avons diffusée est adaptée au public auquel elle est destinée. Je me réjouis d'ailleurs de la bonne concertation qui règne avec le haut comité de la jeunesse, des sports et des loisirs, concertation à laquelle nous allons donner une impulsion supplémentaire.

M. le Premier ministre, à cette tribune, a dit quel prix il attachait à ce qu'une concertation s'établisse au niveau de chaque département ministériel avec les jeunes et il a cité la commission armée-jeunesse, qui a accompli un travail exemplaire. Je puis vous dire aujourd'hui que nous étudions les moyens de faire passer dans la pratique cette demande instante de M. le Premier ministre.

Tels sont, mesdames, messieurs, les principaux efforts que nous avons accomplis en matière d'information sur la drogue, efforts dont je puis dire, sans manquer à l'objectivité, qu'ils furent efficaces.

Cette efficacité me semble due au fait que nous avons toujours eu le souci de dire la vérité aux jeunes, en évitant les exagérations et distorsions trop fréquentes dans ce domaine. N'oublions pas — et nous l'avons dit — qu'à côté de la drogue, qu'à côté des drogues, il est aussi d'autres poisons, aussi nocifs que certaines d'entre elles, que les adultes consomment en grande quantité et sans pour autant susciter la même réprobation. Je le répète : les jeunes ne nous croiront que si nous présentons les choses comme elles sont.

Deuxième volet de son action, le secrétariat d'Etat a œuvré pour la réinsertion des désintoxiqués dans la société. C'est ainsi qu'au printemps dernier, un groupe d'une vingtaine de jeunes désintoxiqués a accompli un séjour à bord d'un voilier, accompagné d'un encadrement médical et éducatif dûment qualifié.

Ce séjour en haute mer, qui a conduit les adolescents jusqu'aux Antilles, a été riche d'enseignements. Il a permis aux jeunes de reconstituer leur équilibre physique et moral et de développer leur volonté dans un certain isolement à l'égard des contraintes et des tentations de la vie urbaine.

La deuxième expérience a présenté un caractère légèrement différent. Une vingtaine de jeunes désintoxiqués ont participé à un chantier de restauration d'un château. Je tiens à souligner l'intérêt de cette expérience : redécouvrir le prix du travail manuel, accéder à une forme d'art par l'artisanat, retrouver une raison d'agir et de se dépenser, voilà ce qui a été ouvert à ces jeunes.

Mais ces actions ne furent possibles que grâce à l'engagement total de quelques personnes qui s'y sont données de tout leur cœur et de toute leur âme pendant des mois et des mois. Sans elles rien n'eût été possible.

Cette expérience, que d'aucuns considéraient comme une volonté de propagande de la part du secrétariat d'Etat, suscitait parfois des sourires ; on disait notamment que nous offrions une croisière à des drogués et qu'il fallait être drogué pour pouvoir faire une telle croisière. Mais j'invite celles ou ceux qui pensent qu'il est agréable de partir, avec un bel espoir, à essayer de s'éloigner en voilier des côtes bretonnes par un jour de tempête venant de l'Ouest ; ils verront que les conditions de cette croisière se rapprochent des très dures réalités de l'existence.

Nous sommes heureux aujourd'hui d'avoir pu démontrer, par ces quelques expériences, alors qu'il est courant d'entendre dire par des médecins que se droguer est un acte irréversible et qu'il n'y a pas de sauvetage au bout de ce chemin, que nous avons obtenu un succès dans près de 80 p. 100 des cas.

Ce succès doit d'ailleurs être constant, dans la mesure où l'on s'adresse à ceux que j'appelle des « drogués par hasard », ceux que les conditions de l'existence ont entraînés à un moment donné à goûter à la drogue et qui se sont engagés ensuite dans ce chemin parce que — il faut le dire — ils n'étaient pas entourés par la barrière familiale, car cet éclatement de l'environnement familial se retrouve chez tous les drogués. En revanche, pour tous ceux qui souffrent de lésions cérébrales ou de troubles psychopathiques graves, se droguer

n'est évidemment qu'un phénomène qui s'ajoute à d'autres. Ceux-là ne peuvent certes pas être guéris par des stages de quelques mois dans des chantiers de pleine nature ou en pleine mer. Il convenait de le dire.

En 1973, nous engagerons quatre nouvelles actions pour lesquelles la sélection sera particulière. Nous nous adresserons vraiment à ceux qui sont susceptibles de guérir, sans pour autant ne choisir que ceux qui ne peuvent que guérir car, de ceux-là même, on disait il y a quelque temps qu'ils étaient inguérissables.

Ces quatre actions seront menées à leur terme, mais je puis dire qu'aujourd'hui nous nous apercevons que la drogue marque un palier dans notre pays, ce qui est dû aux actions conjuguées d'autres départements ministériels, auxquels je dois rendre hommage.

Les associations, mouvements et œuvres qui agissent dans le domaine des loisirs des jeunes et des activités socio-éducatives remplissent une mission d'intérêt général. A ce titre, ils doivent être aidés, et cela d'autant plus qu'ils doivent faire face à de lourdes charges, notamment rémunération de personnel permanent, fonctionnement des échelons nationaux, documentation et publications. Il est clair, cependant, que les deniers publics doivent être attribués en priorité aux organismes et institutions dont les actions ont le plus grande efficacité sociale.

Le Gouvernement a jugé indispensable de poursuivre en leur faveur l'aide importante qui avait déjà été consentie au titre des budgets de 1971 et de 1972. En 1973, les crédits de subvention aux mouvements de jeunesse, associations d'éducation populaire et œuvres de vacances seront accrus de 5 millions de francs. C'est là un effort dont chacun reconnaîtra la valeur.

Pour en terminer avec les actions menées en faveur de la jeunesse, je vous parlerai maintenant des échanges de jeunes.

L'Etat n'a pas pour vocation d'aider indistinctement tous les voyages de jeunes à l'étranger. Il doit réserver son soutien aux échanges dont le caractère éducatif ne peut être discuté ; il doit donner la priorité aux jeunes appartenant aux milieux défavorisés.

Au terme de dix ans d'activité, on peut considérer que l'Office franco-allemand pour la jeunesse aura atteint la plupart, sinon la totalité, des objectifs qui lui avaient été assignés au départ. Le succès même de l'entreprise doit nécessairement nous conduire à un réexamen non seulement de la finalité et des méthodes de l'Office, mais aussi des moyens financiers qui doivent lui être attribués par les deux gouvernements.

Je comprends l'inquiétude de M. Flornoy, mais, pour ma part, j'estime que l'immobilisme et la permanence d'habitudes acquises sont le plus sûr moyen d'amener progressivement l'extinction de l'Office franco-allemand pour la jeunesse. Grâce à une réflexion en commun et sans remettre en cause en aucune façon la coopération franco-allemande en matière de jeunesse, mon collègue du gouvernement fédéral chargé de la jeunesse et moi-même examinerons, après les élections du 19 novembre, comment nous pouvons, au terme de dix années d'expérience, donner une nouvelle impulsion à cet Office.

Je peux vous annoncer, d'autre part, que les études menées en vue de la création d'un « Centre d'échanges internationaux de jeunes » sont poursuivies de manière active, car nous voulons aussi promouvoir les échanges avec d'autres pays. Cet organisme pourrait voir le jour dès 1973.

J'aborde maintenant les problèmes d'équipement.

Les crédits inscrits au budget pour 1973 du secrétariat d'Etat, à savoir 427.600.000 francs en autorisations de programme, auxquels s'ajoutent 38.000.000 de francs inscrits au fonds d'action conjoncturelle, sont en tout état de cause importants. Ils sont cependant insuffisants, eu égard à la troisième loi de programme d'équipement sportif et socio-éducatif.

Ces crédits permettront toutefois de subventionner une masse importante d'investissements, dans le sens des objectifs de la troisième loi de programme et conformément aux priorités de celle-ci. Grâce aux méthodes d'industrialisation et aux principes de sélectivité rigoureuse que j'ai déjà exposé à de multiples reprises à l'Assemblée nationale, ils permettront de réaliser des équipements plus nombreux et d'une plus grande utilité sociale.

Mais je répète ce que j'ai dit au début de mon intervention sur les espoirs que j'ai de voir ma dotation augmentée.

Au cours de 1972, deux prototypes de piscines industrialisées ont été construits, l'un à Nangis, en Seine-et-Marne, pour la piscine « Tournesol », et l'autre à Salbris, dans le Loir-et-Cher, pour la piscine « Caneton ». Mises à part quelques imperfections, normales en période de rodage, ces prototypes ont donné satisfaction aux usagers. De nombreux élus locaux sont d'ailleurs venus les visiter ; ils ont pu constater personnellement que ces piscines étaient d'excellente qualité, qu'il s'agisse de leurs caractères techniques ou de leur aspect.

La mise au point définitive de ces projets ayant pris un léger retard — deux mois environ — c'est seulement à la fin de l'année que pourront commencer — et que commenceront — les chantiers des quatre-vingts piscines financées au titre du budget de 1972.

A cet effet, j'ai donné des ordres impératifs aux entreprises chargées de les réaliser.

Les quatre prototypes répondant aux impératifs du concours parallèle, quant à eux, sont actuellement en construction dans la région parisienne ; ils seront achevés au début du mois de décembre. On peut dire, dès maintenant, qu'en ce qui concerne la qualité ces piscines seront comparables aux deux autres prototypes. Elles se caractériseront également par une grande variété architecturale qui permettra aux collectivités locales de faire un choix s'adaptant à l'environnement.

Je précise qu'en 1973 la tranche des marchés pluriannuels prévoit la construction de 140 piscines industrialisées qui seront programmées à l'initiative des préfets.

Comme vous le savez, notre politique d'industrialisation s'applique également aux gymnases, plus exactement aux « complexes sportifs évolutifs couverts » ou Cosec, qui ont fait l'objet de concours régionaux ou interrégionaux. En 1972, plusieurs centaines de Cosec ou de tranches fonctionnelles de Cosec, généralement une halle de sports, ont été construits.

Le Parlement sera saisi d'un bilan détaillé au printemps prochain. J'ai pu constater moi-même, en visitant plusieurs chantiers, l'efficacité remarquable de cette formule.

Les méthodes de construction industrialisée sont également appliquées aux foyers-clubs de jeunes. Des modèles nouveaux ont été mis au point à la suite de concours. Trois prototypes ont été construits dans la région parisienne. La construction de nouvelles séries commence.

Enfin, nous arrivons au terme de la programmation des bassins d'apprentissage mobiles ; la fabrication de 45 bassins a été prévue en 1972 et 1973. Les livraisons sont commencées, de sorte que fin 1973 chaque département disposera d'un bassin d'apprentissage mobile.

Le budget de 1973 permettra, bien entendu, de financer la construction d'équipements classiques : plateaux d'évolution, stades, chalets pour les vacances d'adolescents, colonies de vacances, établissements de formation de cadres.

Je signale enfin la poursuite de l'effort accompli en vue de l'aménagement de bases de plein air et de loisirs à proximité des grandes agglomérations, notamment dans la région parisienne. En 1973, sera réalisée une nouvelle tranche d'acquisitions portant sur plusieurs centaines d'hectares de terrains.

Dans un ordre d'idées assez proche, je tiens à redire l'intérêt que je porte à l'aménagement du parc des sports et des loisirs du Tremblay, créé à l'initiative du Conseil de Paris et dont la vocation initiale a été maintenue. Les études concernant le nouveau programme touchent à leur terme ; les travaux reprendront en 1973. Mon secrétariat d'Etat, en ce qui le concerne, a dérogé les crédits à cet effet.

Pour terminer cette partie, je vous indique maintenant où en sont les mesures d'application de la loi de programme.

Les deux décrets d'application sont actuellement soumis à la signature du Premier ministre, après avoir été signés par les nombreux ministres intéressés. Leur publication au *Journal officiel* n'est plus qu'une question de jours. A cet égard, monsieur Dumas, j'ai souvent moi-même marqué une certaine irritation — et même une très certaine irritation — devant ces lenteurs, et ces langueurs, qui sont dues au souci de perfectionnisme excessif de certains départements ministériels, lesquels oublient parfois que la rapidité est synonyme d'efficacité et que le perfectionnisme peut être synonyme d'immobilisme.

Quoi qu'il en soit, les décrets sont là. Ils nous permettront, grâce à la rigueur des premiers articles, de ne pas programmer d'équipements dans la mesure où les équipements existants ne sont pas pleinement utilisés. Ils nous permettront également de faire cesser certaines rivalités et certains particularismes qui font construire une piscine à côté d'une autre parce qu'il s'est établi une concurrence entre municipalités voisines. Bref, ils nous permettront d'établir cette coordination de nos efforts qui est nécessaire si nous voulons atteindre le but que nous nous sommes fixé.

Les deux rapporteurs se sont inquiétés des problèmes posés par la situation des inspecteurs de la jeunesse, des sports et des loisirs. C'est une affaire qui me préoccupe personnellement et qui, d'ailleurs, fait l'objet d'une étude interministérielle dont la responsabilité a été confiée à M. l'inspecteur général Krieg. M. Krieg doit déposer ses conclusions dans un délai très rapproché.

D'ores et déjà, pour marquer une première volonté du Gouvernement, nous avons obtenu, en faveur des inspecteurs de la jeunesse, des sports et des loisirs, que soit élargi leur

accès à l'échelon fonctionnel de leur grade. Désormais, les intéressés pourront y prétendre dans la proportion de 20 p. 100 de leur effectif total, au lieu de 10 p. 100 antérieurement.

En outre, les personnels de l'inspection viennent — vous le savez — d'obtenir un avantage substantiel : le décret du 2 août 1972 institue une prime de qualification dont le montant annuel a été fixé à 3.000 francs. Les inspecteurs ont bénéficié aussi d'un relèvement du taux des indemnités de charges administratives.

Je m'emploie présentement à obtenir l'aboutissement des travaux d'élaboration de leur statut, car — il faut bien le dire — ils n'ont pas encore, depuis 1946, reçu de statut.

Mesdames et messieurs les députés, je vous présente aujourd'hui le cinquième budget de cette législature.

L'heure est venue de faire le point.

Les chiffres peuvent être trompeurs ; ils restent cependant la moins mauvaise façon d'approcher la vérité. Mais ils doivent surtout servir d'illustration à la politique qui est et qui sera la mienne et que gouvernent les deux principes suivants : des équipements conçus pour être utilisés par le plus grand nombre et dont le plein emploi puisse être assuré ; des actions éducatives s'adressant à tous les Français, quel que soit le montant de l'année ou le moment de leur vie.

Quant aux chiffres : 95 bassins d'apprentissage mobiles, 400 piscines, 1.500 gymnases, 2.300 stades ont été construits avec l'aide de l'Etat ces dernières années.

Le programme d'industrialisation a eu un démarrage nécessairement lent, car il fut fait avec la plus extrême rigueur ; mais en 1973, et dès la fin de 1972, des équipements rationnels, rapidement exécutés, sans aléas financiers, récompenseront nos efforts. Le coût de leur fonctionnement sera inférieur à celui des équipements traditionnels et leur municipalisation assurera de façon certaine leur utilisation par toutes les catégories d'usagers.

Les actions éducatives sont inspirées du même souci.

Ma préoccupation fondamentale a été le développement de l'éducation physique et sportive à l'école. Si l'extraordinaire marée des élèves scolarisés dans le secondaire a pu en cacher les effets, aujourd'hui la marée est étiée et la situation s'améliore.

Mais nous ne saurions concevoir de honte du fait que se posent à nous des problèmes sérieux parce que nous avons amené la plupart des jeunes Français à être scolarisés dans le secondaire. Il eût été facile de maintenir la situation que nous avons connue : peu d'élèves dans le secondaire ne posent pas de problèmes. Nous avons préféré affronter la vérité et la dure réalité.

A ceux qui nient cette volonté qui fut la mienne, je citerai deux chiffres qui compléteront l'affirmation produite par M. Bertrand Flornoy, selon lequel le budget consacré aux enseignants a décuplé.

De 1968 à 1973, j'ai créé plus de postes d'enseignant qu'il n'existait de professeurs et de maîtres en 1958.

De 1967 à 1973, mon budget, non compris les dépenses d'équipement, est passé de 543 millions à plus d'un milliard, et dans cette enveloppe le pourcentage des dépenses consacrées à la rémunération du personnel est passé de 61,599 p. 100 en 1967 à 74 p. 100 en 1972.

Qui oserait prétendre que, pour moi, malgré les conditions souvent difficiles, toujours incompréhensibles, la priorité ne fut pas l'action éducative scolaire ?

Mais le temps de l'école ne couvre pas le temps de l'année et le temps de la vie. L'année scolaire n'a, au maximum, que trente-cinq semaines et les enfants sont, pendant ces périodes de liberté, disponibles et oisifs.

Les centres d'animation sportive prolongent l'action scolaire et serviront de trait d'union avec les clubs. Les moyens nouveaux mis à leur disposition renforceront ce qui existe déjà. Ils sont non pas une menace, mais une aide précieuse.

Les effectifs des associations sportives sont passés de 1.150.000 à 1.500.000 pratiquants. C'est beaucoup, mais c'est peu si l'on se rapporte à la masse des élèves.

Meilleure est la progression du sport en général car, de 1967 à 1971, le nombre des clubs sportifs est passé de 72.000 à 89.000 et le nombre des licences délivrées par les fédérations, de 4.130.000 à 5.380.000.

Dans le domaine de la jeunesse et du développement des activités socio-éducatives, des actions non moins importantes ont été obtenues : 1.500 maisons et foyers de jeunes ont été édifiés en cinq ans.

Plusieurs milliers d'animateurs d'associations de jeunes ont bénéficié de stages de formation soutenus par l'Etat. Chaque année, plus de 150.000 jeunes ont accompli des voyages éducatifs à l'étranger avec l'aide des institutions officielles. Enfin, depuis sa création, en 1969, le centre d'information et de documentation jeunesse, avec ses satellites, a aidé plus de 300.000 jeunes.

Voilà, mesdames, messieurs, le bilan et les perspectives d'une politique. Pour continuer cette action, votre appui m'est nécessaire. C'est pourquoi je vous demande de me le donner en approuvant le budget du secrétariat d'Etat à la jeunesse, aux sports et aux loisirs pour 1973. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, du groupe des républicains indépendants et sur de nombreux bancs du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

M. le président. Dans la discussion des crédits, la parole est à M. Olivier Giscard d'Estaing, premier orateur inscrit.

M. Olivier Giscard d'Estaing. Monsieur le secrétaire d'Etat, il est exaltant de parler de la jeunesse et des sports. Il est agréable d'évoquer les loisirs. Et, dans ce ministère français que vous animez avec tant de compétence, il doit être très encourageant d'entendre les députés venir vous dire qu'il faudrait faire davantage. C'est mon désir principal.

Je sais bien que la solidarité gouvernementale et les résultats assez substantiels que vous avez déjà obtenus vous permettront de me répondre qu'on ne peut donner que ce que l'on a et que votre gestion tient au maximum compte des demandes pressantes dont vous faites l'objet.

Mais, comme parlementaire, à la veille de terminer mon premier mandat, j'ai choisi de n'intervenir que sur votre budget, car c'est le seul, à mes yeux, dont le montant soit très loin de ce qu'il devrait être.

Si nous devons, faisant table rase du passé budgétaire, affecter les grandes masses de nos efforts en fonction des besoins, je serais tenté de multiplier par trois votre budget, tant les problèmes de la jeunesse méritent tous nos efforts, tant le sport est indispensable à nos équilibres physiques, nerveux et moraux, tant l'ère de loisirs plus étendus justifie d'encouragements et d'impulsions budgétaires.

Votre budget représente 0,72 p. 100 du budget de l'Etat, soit moins en pourcentage que de 1964 à 1968. Il est vrai que l'effort budgétaire total fait pour la jeunesse devrait inclure son éducation et qu'alors l'effort national budgétaire en sa faveur devient plus raisonnable.

Néanmoins, si l'on pouvait porter à 2 p. 100 du budget général le volume des dépenses de fonctionnement et des autorisations de programme de votre vaste secteur d'attribution, on transformerait la France.

Le vrai problème est de savoir en combien d'années nous pourrions atteindre cet objectif. Au fond, ce que je viens vous demander, c'est de battre un record, celui de la croissance budgétaire. Nous sommes prêts à y applaudir et à vous encourager.

Ces efforts supplémentaires pourraient être orientés vers quatre directions principales et complémentaires : les équipements et l'encadrement, une « massification » du sport, les activités pour adultes, et une politique d'innovation.

En ce qui concerne les équipements, j'ai écouté attentivement ce que vous avez dit à propos des bassins de natation et des piscines industrialisées. C'est bien là, en effet, que devrait porter le plus gros effort. Songez que, dans ma circonscription, qui compte 145.000 habitants, il n'y a aucune piscine municipale. Ce n'est pas normal. Est-ce une carence des maires et des conseillers municipaux ? Peut-être. Est-ce aussi une insuffisance de l'aide de l'Etat ? Probablement.

M. Raoul Bayou. C'est toujours la même chose : le manque de subventions !

M. Olivier Giscard d'Estaing. En tout cas, l'impossibilité pratique, pour les scolaires, de s'entraîner régulièrement et à longueur d'année est navrante si l'on pense à ce que ce sport représente pour l'équilibre physique des jeunes.

Je n'entends pas revenir sur certains aspects décevants de cette magnifique compétition mondiale que sont les Jeux olympiques, mais ne croyez-vous pas, monsieur le secrétaire d'Etat, que nous obtiendrions, en natation, une sélection beaucoup plus ouverte et un entraînement bien meilleur si l'on décidait une accélération spectaculaire de nos investissements dans ce domaine ?

Multiplier les stades, qui préservent les volumes d'air respirable dans les cités, et favoriser les équipements sportifs, à la fois dans les villes moyennes et dans les zones rurales, voilà une tâche qui est loin d'être achevée. Comme l'a souligné M. Flornoy, nous sommes en train de prendre du retard par rapport à la loi de programme, et c'est inquiétant.

De tels investissements doivent correspondre à un effort parallèle d'encadrement et d'animation. On dit que des stades restent inemployés. La bonne solution consisterait à mettre au point un nouveau programme pluriannuel de développement des investissements et de l'encadrement, afin d'attirer sur les stades un nombre plus considérable de nos compatriotes, qui n'y sont pas encore habitués.

Ce problème de l'encadrement ne sera résolu que si l'on augmente sensiblement les crédits accordés aux unités d'enseignement et de recherche pour la formation de professeurs d'éducation physique.

Il est heureux que cette nécessité soit maintenant reconnue. Mais nous savons dans quel état de délabrement se trouvent certains équipements.

Quant à la création de postes supplémentaires de professeurs d'éducation physique, on estime qu'il en faudrait 1.500 pour répondre aux besoins.

En ce qui concerne la « massification » du sport, il conviendrait de permettre à tous les citoyens, quels que soient leurs moyens financiers, de pratiquer le sport correspondant à leur goût et à leur aptitude. Or, combien de sports restent encore un luxe réservé à des élites ! Il faudrait encourager la voile, l'équitation, le tennis, voire le pilotage d'avions légers et le vol à voile. Vous stimuleriez ainsi la joie de vivre, parfois le goût du risque et toujours l'animation de notre jeunesse.

Il est exact, comme le souligne l'excellent rapport de M. Bertrand Flornoy, que le nombre des licenciés a augmenté spectaculairement dans diverses disciplines depuis 1958. C'est ainsi que, pour le football, on est passé de 380.000 à 758.000 licenciés ; pour le basket, de 84.000 à 162.000. Même la pétanque, ce sport si populaire en France, compte 235.000 licenciés.

Mais n'est-il pas dommage que la natation ne compte que 80.000 licenciés, l'athlétisme 90.000, la voile 62.000 et les sports équestres 95.000 ? Par rapport à nos douze millions de jeunes scolarisés, ces chiffres paraissent d'une très grande faiblesse.

Est-ce une question de crédits, d'hommes, d'habitudes ? C'est en tout cas dans ces trois domaines qu'il faut faire porter les efforts de vos services, en envisageant aussi des subventions plus substantielles pour les organismes et associations où se manifestent tant de bonnes volontés, mais qui sont souvent privées de moyens.

Il nous faut également encourager la compétition, notamment sur le plan international.

La loi de programme prévoyait la prise en charge des frais de déplacement de nos équipes à l'étranger et des équipes étrangères qui viennent chez nous. On m'a indiqué que, faute de crédits, on ne parvenait pas à satisfaire cette exigence. Cela semble pourtant indispensable.

Vous avez insisté, monsieur le secrétaire d'Etat, sur la nécessité du sport à l'école et vous avez indiqué les résultats qui ont été acquis par la pratique d'un enseignement sportif de trois heures ou de deux heures par semaine, ce qui est votre objectif minimum. Or, il n'est même pas atteint partout, alors qu'il faudrait aller beaucoup plus loin encore.

Sans vouloir abuser des comparaisons avec l'étranger, je note que les pays anglo-saxons ou certains pays socialistes réussissent mieux que nous à encourager la pratique du sport. Ce n'est pas là de la politique partisane, puisque des pays non totalitaires parviennent aussi bien à ce résultat. C'est une volonté que le Gouvernement devrait affirmer plus énergiquement et appliquer plus complètement.

La limite est évidemment imposée par le manque d'enseignants et de terrains. Je demande donc qu'un nouveau plan quadriennal nous permette d'espérer que ces objectifs seront bientôt atteints, et ce sans attendre les études préparatoires du VII^e Plan.

Enfin, la pratique du sport ne doit pas être limitée à l'école. Certes, les travailleurs, surtout ceux qui se dépensent physiquement ou qui ont des charges de famille, éprouvent des difficultés à pratiquer un sport de façon continue. Pourtant, cette forme de détente physique permet une détente nerveuse et constitue un contrepois indispensable à des vies trop souvent bureaucratiques ou usantes. On devrait donc multiplier les occasions de pratiques communes aux jeunes et aux adultes, et accorder des facilités à ces derniers, comme cela a été déjà amorcé, par des salles multisports construites à la limite d'établissements scolaires et où les adultes peuvent venir s'entraîner.

Tout cela devrait s'inscrire dans la mise en place du plan quadriennal dont j'ai parlé.

Les efforts de l'Etat, joints à ceux des collectivités locales — départements et communes — permettraient d'appuyer les initiatives privées.

Je voudrais dire maintenant un mot de l'innovation, qui devrait s'exercer beaucoup plus efficacement. Car nous nous apercevons que nous avons beaucoup de mal à créer de nouvelles activités. A ce propos, je prendrai deux exemples : le base-ball et les échecs.

Le base-ball ne compte en France que 303 licenciés répartis dans 11 clubs, qui ne disposent que de deux terrains. Il s'agit, me dira-t-on, d'un jeu typiquement anglo-saxon. Je ne le crois pas, puisqu'il y a 10.000 licenciés en Italie et 10.000 en Hollande, et que l'on compte 60 fédérations nationales dans le monde, dont 8 en Europe. Or l'encouragement à ce sport est à peu près inexis-

tant. Je souhaiterais au moins la création d'un poste de directeur technique national. Vous verriez alors, monsieur le secrétaire d'Etat, l'intérêt que susciterait ce jeu aux règles compliquées, qui nécessite et développe la force et l'adresse.

Quant au jeu des échecs, dans un pays que je visitais récemment, il a rang de grand sport national. Il trouverait très certainement sa place à votre secrétariat d'Etat. Dans le pays en question, chaque école dispose de salles et de tables où ce jeu est activement pratiqué, et son organisation est rattachée à un ministère compétent.

Chez nous, nous assistons en spectateurs passifs à des championnats mondiaux, où nous pourrions être bien plus présents, ou à des activités d'associations fort sympathiques, qui honorent les arrière-salles de certains de nos moins sympathiques cafés. Sachons stimuler et faciliter la pratique de cet excellent exercice où pourraient se retrouver nombre de brillants esprits qui souvent gaspillent leurs talents.

En conclusion, monsieur le secrétaire d'Etat, le groupe des républicains indépendants applaudira à tous vos efforts. Il approuvera votre budget et, à travers ce débat, il souhaite bonne chance à tous les sportifs français.

Néanmoins, je le répète, nous vous demandons de battre un nouveau record en faisant davantage ! (Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants.)

M. le président. La parole est à M. Lavielle.

M. Henri Lavielle. M. le ministre de l'économie et des finances a fait, mardi dernier, un très beau discours. Ce fut, à la vérité, un long cheminement vers les sommets de la gloire et de la renommée, vers le miracle français, déclarait même M. Griotte-ray.

Dans cette ascension miraculeuse, nous vous cherchions, monsieur le secrétaire d'Etat, ou plus exactement nous cherchions votre budget. Et nous l'avons trouvé, se faulant comme il pouvait, timide et discret, dans le cortège des satisfaits. Il était là, pas plus chétif que l'an passé, mais assurément pas mieux nourri !

C'est d'ailleurs M. Flornoy, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, qui nous a aidés à le reconnaître. Parce qu'il est votre ami, il a déclaré en commission que ce budget n'était pas plus mauvais que celui de 1972. Mais parce qu'il est un honnête homme, il a ajouté qu'il n'était pas meilleur !

Or votre mission apparaît à tous particulièrement importante. Des événements récents ont projeté une lumière violente sur les troubles dont souffrent nos institutions éducatives, comme sur leur impuissance à satisfaire, dans un monde où le temps s'accélère, nos besoins et plus encore nos espoirs.

La vie quotidienne nous montre l'importance de ce qui est en jeu. Tout citoyen est désormais tributaire du savoir et du savoir-faire qu'il acquiert. Dans ce contexte, la formation physique est essentielle pour l'écolier, le lycéen et l'étudiant.

Il ne saurait être question de recourir à des palliatifs occasionnels pour permettre à la nation de retrouver son potentiel physique. Pour que vive le sport, il faut en conserver l'esprit, il faut lui en donner les moyens. Les Français doivent apprendre, dès leur jeune âge, à connaître et à aimer le sport joyeux, libre et désintéressé, et à le distinguer des déviations spectaculaires et mercantiles.

D'autre part, il importe de déterminer d'une façon précise les moyens qui permettront à l'éducation nationale de remplir pleinement sa mission générale : « embrasser le développement humain sous tous ses aspects, considérant qu'en dehors des avantages intrinsèques qu'elle procure, une solide constitution physique favorise, quand elle ne les conditionne pas, l'épanouissement intellectuel, la formation du caractère et la réussite dans la vie ».

Cela suppose une organisation des programmes faisant une place suffisante aux activités physiques pour rendre réalisable, à tous les échelons, le meilleur équilibre physiologique des enfants ; cela suppose aussi un enseignement de l'éducation physique et une pratique du sport rendus effectivement possibles à l'école et en dehors de l'école par un équipement et un encadrement suffisants.

Sous l'effet cumulatif des découvertes, les conditions de vie de l'homme se sont plus modifiées au cours des cinquante dernières années que pendant les vingt siècles précédents. Si bénéfique qu'elle soit, à bien des égards, la vie moderne comporte une part de menaces. L'homme rompt avec son milieu naturel, il résiste mal au conditionnement des distractions, souvent médiocres, qui lui sont offertes. L'enjeu est d'autant plus important que la civilisation fait une place de plus en plus large aux loisirs.

Encore faut-il que le temps libéré soit un temps libérateur. Or, faute d'une organisation scolaire et universitaire rationnelle, faute d'éducateurs en nombre suffisant, faute des installations adaptées indispensables, aucun travail en profondeur n'a pu être entrepris sur l'ensemble du territoire.

A l'occasion du vote de chacune des trois lois de programme sur l'équipement sportif et socio-éducatif, nous avons attiré l'attention du Gouvernement.

Dès la publication du projet n° 1113 concernant la première loi de programme, nous signalions déjà l'insuffisance des crédits d'Etat et les lourdes charges qui incomberaient aux communes et aux collectivités locales.

Le second projet de loi de programme n° 1372 nous avait permis de reconnaître certaines dispositions positives, que nous avions soulignées, mais que nous réclamions depuis longtemps, et notamment la fusion des équipements sportifs scolaires et civils, le relèvement des taux maxima des subventions, la prise en considération des acquisitions de terrains antérieures aux constructions, l'inclusion, dans les dépenses subventionnables, de certains éléments comme les logements de gardiens et d'animateurs, la possibilité de subventionner l'équipement de première urgence, l'admission au bénéfice de la loi des communes de moins de mille habitants que la première loi avait exclues.

Malheureusement, une importante partie des crédits prévus dans cette loi fut détournée de sa destination première au bénéfice d'équipements pour les Jeux olympiques d'hiver de 1968.

Au lieu de se hâter de pallier les retards accumulés de ce fait pour certains équipements, le Gouvernement déposa le projet de la troisième loi de programme avec près d'un an de retard. Au cours de la discussion, nous avons souligné que ce projet était tragiquement insuffisant sur le plan des crédits proposés, muet sur la gestion et l'entretien des installations sportives et d'une très grande discrétion sur la façon dont elles seraient animées.

Aujourd'hui, nous constatons non seulement que nos craintes étaient justifiées, mais que, avec le budget qui nous est proposé, le retard d'exécution de la troisième loi de programme sera d'environ 15 p. 100 à la fin de 1973 alors que s'accroît encore, pour les autorisations de programme, la tendance à faire supporter aux collectivités locales une part toujours plus grande des investissements.

Nous notons en effet : Au chapitre 56-50, crédits d'Etat, en moins 14.037.500 francs ; et au chapitre 66-50, subventions d'équipement, en plus 12.700.000 francs ; soit au total une diminution de 1.337.500 francs. Ce n'est pas de la stagnation ; qu'on le veuille ou non, c'est de la régression !

En ce qui concerne les crédits de fonctionnement et plus particulièrement le titre III dont le taux d'accroissement a été mis en avant, il convient de ne pas s'en tenir aux apparences globales. Le montant total passe de 793.840.844 francs à 872.712.943 francs, soit une augmentation de 78.872.099 francs, de laquelle il convient de retirer cependant 26.794.029 francs correspondant à un transfert de crédits « gelés » à l'éducation nationale concernant les enseignants d'éducation physique et sportive des enseignements spéciaux de la Seine qui vont enfin voir se régler leur situation : après cinq ans d'attente, il est, vous en conviendrez, bien temps !

Restent cinquante-deux millions, soit une augmentation de 6,50 p. 100, peu supérieure à ce que représentera la hausse des traitements l'an prochain. Encore convient-il de porter une attention particulière sur un crédit de vingt millions destiné à « la mise en œuvre de la nouvelle orientation de l'enseignement sportif ».

Je vous pose la question, monsieur le secrétaire d'Etat : qu'entendez-vous exactement par « nouvelle orientation » ? Devons-nous traduire que dans l'impossibilité, faute de moyens nécessaires, de mettre en œuvre une politique cohérente là où sont les enfants et leurs éducateurs, c'est-à-dire à l'école, vous allez demander à d'autres de le faire, pour vous, hors de l'école ?

Les sept millions destinés à rémunérer les activités de l'association des sports scolaires et universitaires — A. S. S. U. — « au-delà des horaires normaux » nous inspirent les plus grandes craintes — et pas seulement à nous, d'ailleurs ! En sortant des obligations de service normales des enseignants d'éducation physique et sportive le temps qu'ils consacrent aux quelque 750.000 adhérents de l'A. S. S. U. pour les remplacer par un maigre contingent d'heures supplémentaires, ne craignez-vous pas de tuer dans l'œuf la plus importante des pépinières actuelles du sport éducatif français ?

Ne serait-il pas plus efficace, et plus sûr, de transformer les vingt millions de cette ligne 02-13-01 en emplois dont vous serez encore, l'an prochain, bien privé ? Les 1.345 créations d'emplois d'enseignants prévues ne vous permettront, en fait, que d'accroître votre déficit par rapport aux besoins de quelque mille postes de plus soit, au total, désormais dix mille emplois manquants.

Que devons-nous penser, encore, de la contractualisation des postes d'enseignants de l'Institut national des sports et de la réduction de leur nombre de soixante-sept à soixante « en vue, dit-on, d'une plus grande souplesse de gestion » ? N'est-ce pas là, à la vérité, un bel euphémisme et une bien petite économie qui risque, à terme, de coûter fort cher ?

En réalité, depuis cinq ans, votre politique repose sur un dilemme. « Intérieurement », vous acceptez que l'éducation physique, le sport, l'éducation populaire, les activités de jeunesse, les œuvres de vacances et de loisirs soient les parents pauvres de votre politique alors que, « extérieurement », au nom d'un prestige factice et éphémère, vous voudriez que malgré cela la France brille dans les compétitions sportives internationales ? (Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste et communiste.)

Quelques rares fleurs cultivées en serre peuvent, pour un temps, masquer l'absence d'un vrai jardin ; cela ne dure pas, surtout si, comme cela est arrivé, un vent mauvais casse quelques tiges.

La majorité des Français en ayant pris conscience à l'issue des Jeux olympiques de Munich, je me dispenserai d'en reparler, en demandant toutefois solennellement, du haut de cette tribune, que soient fixées les vraies responsabilités de l'état actuel de l'éducation physique et du sport dans notre pays.

M. Rouil Bayou. Très bien !

M. Henri Lavielle. Il est évident, monsieur le secrétaire d'Etat, et vous n'en êtes pas responsable, je le souligne, que vous ne disposez pas d'un budget suffisant. C'est un handicap certain. Mais que penser lorsqu'on constate que les faibles crédits dont vous disposez sont bien souvent mal utilisés ?

A cet égard, permettez-moi les quelques questions suivantes :

Est-il exact, comme cela a été annoncé par l'O. R. T. F. en juillet dernier, que 2.400 millions d'anciens francs ont été engloutis à Vittel pour équiper cette ville en vue de préparer Munich « parce que les deux villes étaient à la même altitude » ?

Est-il exact pendant que nos athlètes se préparaient à Vittel, certains athlètes russes et polonais le faisaient à Font-Romeu, dont les installations ont également coûté fort cher, précisément à cause des bienfaits de l'altitude ?

Est-il exact que dans le même temps des professeurs de l'enseignement supérieur dispensant « quelques heures de cours et conférences » dans certaines classes préparatoires à P1 ou dans les unités d'enseignement et de recherche pour l'éducation physique et sportive — U. E. R. E. P. S. — n'étaient pas payés et ne le sont pas encore ?

Est-il exact que depuis six ans votre secrétariat d'Etat n'a jamais été représenté officiellement dans un congrès scientifique international relatif à l'éducation physique et aux sports ?

Est-il exact, enfin, que vous envisagez d'abandonner les U. E. R. E. P. S. avant même de leur avoir donné les moyens de vivre et de se développer ?

Et si, comme nous le craignons, toutes ces questions appellent des réponses positives, qui utilisera demain les installations de Vittel ? Les curistes, peut-être ? Qui a pris la décision d'équiper Vittel sans penser à Grenoble, pourtant bien mieux située géographiquement, ce qui n'empêche pas que des équipements ayant coûté des fortunes restent totalement sous-utilisés ?

Si vous laissez périr les U. E. R. E. P. S., que deviendront les professeurs sortant de la nouvelle E. N. S. E. P. S. dont nous connaissons par ailleurs les résultats remarquables et le rayonnement international qu'elle a déjà acquis ? Et qui formera à la « valence éducation physique » les instituteurs désirant passer les C. A. P.-C. E. G. comportant cette option ?

Monsieur le secrétaire d'Etat, ce ne sont ni les enseignants ni les éducateurs sportifs, ni les athlètes ni leurs entraîneurs qui sont responsables de votre politique, de son orientation et de ses options. C'est vous et vos collaborateurs les plus directs qui détenez dans ce domaine l'autorité nécessaire.

Comment pouvez-vous accepter que dans votre budget figure noir sur blanc à la page 44 des « réductions jugées possibles sur les actions en faveur de la jeunesse, 1.890.000 francs ».

Qui a jugé ? Et pourquoi « cette économie bout de chandelle » ?

Vous nous direz, sans doute, que cela n'est pas grave et que ce que vous perdez au chapitre 43-54 vous le retrouvez ailleurs.

Pour nous, au contraire, c'est très important, ne serait-ce qu'en raison des termes employés. Que le Gouvernement actuel puisse, dans un budget de toute évidence très insuffisant par rapport aux besoins, supprimer près de deux millions sur les actions en faveur des jeunes, cela constitue le symbole d'une politique velléitaire qui en reste au stade des intentions. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

C'est pourquoi, monsieur le secrétaire d'Etat, le groupe socialiste ne votera pas ce budget. Nous nous refusons à cautionner une politique globale qui compromet l'avenir de notre jeunesse et qui ne porte en elle — c'est encore M. Flornoy qui le dit — aucune ambition nationale. (Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste et communiste.)

M. le président. La parole est à M. Tissandier.

M. Maurice Tissandier. Monsieur le secrétaire d'Etat, louanges et critiques de votre budget 1972 se succèdent à cette tribune.

C'est habituel et, ma foi, normal en l'occurrence, car on trouve dans le projet de loi de finances que vous nous proposez, d'une part certaines dispositions excellentes, comme celles concernant l'enseignement et le sport scolaire, et d'autre part des insuffisances très regrettables, en matière d'équipements, par exemple, où les retards s'aggravent dangereusement.

Mais au cours de ce débat tout cela vous a été et vous sera sans doute longuement et excellemment exposé par plusieurs de mes collègues. Aussi, au risque de me répéter, je préfère venir, comme il y a deux ans, plaider ici la cause du sport automobile.

Si je reviens sur ce même sujet, c'est que j'ai l'impression de ne pas avoir été très bien entendu. En effet, je constate avec regret que ce sport n'a pas, dans les préoccupations de votre ministère, la place qu'il mérite.

L'automobile n'est mentionnée qu'une seule fois dans ce projet de loi de finances de la jeunesse, des sports et des loisirs pour 1973, au chapitre 34-92, à la rubrique « Achat et entretien du matériel automobile »... (Sourires.)

Aucun rapport, bien sûr, avec le sport automobile encore que, soit dit en passant, l'augmentation sensible des dépenses inscrites à cette ligne budgétaire puisse laisser penser que ce matériel tend à devenir très sportif!

Oui, ce sport mérite plus d'attention de votre part, monsieur le secrétaire d'Etat. Pas seulement parce qu'il est, en France et dans le monde entier, celui qui attire les plus grandes foules, pas seulement parce qu'il oblige l'homme à faire preuve de rares qualités de courage dans la compétition et d'intelligence dans la conception de la mécanique, pas seulement parce que le nombre de ses pratiquants licenciés progresse rapidement ou parce que la fédération française de sport automobile détient toujours le record du monde de l'organisation d'épreuves internationales; mais aussi et surtout parce que ce sport fait profiter l'automobile classique de sa riche expérience et qu'il concourt par là très largement à notre sécurité et à notre confort.

Parce qu'il nous donne, de plus, la possibilité de perfectionner les jeunes conducteurs — on apprend sur les pistes qu'une simple incartouche peut coûter la vie — de faire de ces jeunes conducteurs une élite sachant bien conduire et se bien conduire, tout en leur permettant de manifester leur fougue et leur enthousiasme ailleurs que sur les routes ouvertes — et c'est là un autre facteur de sécurité générale.

Il est donc d'une nécessité absolue de créer de nouvelles pistes d'entraînement, d'essais et de compétition, c'est-à-dire des circuits permanents. Tous les départements ministériels intéressés, le vôtre, monsieur le secrétaire d'Etat, ceux de l'intérieur, du développement industriel et scientifique, de l'équipement et de l'aménagement du territoire sont d'accord pour estimer qu'il y a là un problème non pas seulement sportif mais aussi d'intérêt économique et social indiscutable.

Ces circuits automobiles, en effet, doivent être conçus pour permettre une double utilisation, essentielle d'ailleurs à leur rentabilité et à leur emploi permanent. D'une part, une utilisation sportive, pour l'organisation d'entraînement, d'essais et d'épreuves permettant l'initiation, la formation et la compétition des pilotes ainsi que la formation de moniteurs, de commissaires et d'officiels. D'autre part, une utilisation publique, pour une éducation rationnelle et un perfectionnement constant de la conduite automobile routière en général, ouverte à tous et permettant aussi bien les essais des voitures et de leurs équipements que la mise à l'épreuve de divers aménagements routiers. Cette action éducative et expérimentale exercée dans des conditions identiques à celles de la circulation routière devrait contribuer à l'amélioration de la sécurité générale.

Par ailleurs, de tels circuits utilisant obligatoirement de grands espaces, pourraient comporter divers équipements touristiques et sportifs — hôtels, restaurants, campings, terrains de sports, piscines, etc. — qui permettraient d'améliorer leurs conditions d'exploitation. Au même titre que d'autres équipements sportifs, les circuits automobiles permanents, qui constituent des équipements nouveaux nés de besoins nouveaux, doivent être considérés comme de véritables réalisations d'utilité publique.

Mais hélas! ces équipements ne figurent pas dans la troisième loi de programme et la liste des subventions accordées jusqu'à ce jour à la fédération française de sport automobile est particulièrement brève: 1.200.000 francs en 1970, dont 200.000 versés, en fait, par le ministère de l'équipement; rien en 1971; 1.300.000 francs en 1972.

En 1970, la quasi-totalité de la subvention — un million de francs — n'a servi qu'à participer à la construction du circuit de Dijon. La subvention de 1972, affectée à quatre circuits, n'a permis que des améliorations limitées et portant exclusivement sur la sécurité.

Cela est peu face aux besoins.

Dans plusieurs villes de France, des projets sont en attente. La région parisienne est la plus déshéritée; Monthéry ne correspond plus aux besoins actuels. Notre capitale mériterait pourtant un grand circuit de classe internationale.

Nous n'oublions pas cependant qu'avant 1970 le sport automobile n'avait jamais bénéficié d'une aide de l'Etat et que vous avez été, monsieur le secrétaire d'Etat, le premier à la lui accorder. Cette marque d'intérêt nous fait espérer en l'avenir et j'aimerais que vous nous donniez maintenant l'assurance d'une aide financière plus importante et, par là, plus efficace.

Il y a deux ans, monsieur le secrétaire d'Etat, je vous disais: « Nous sommes restés longtemps absents des sommets de la compétition automobile internationale. Le temps vient où nous pourrions y retrouver notre place avec une voiture totalement française. »

C'est aujourd'hui chose faite.

La remarquable victoire de Maira au Mans, celle de Renault au rallye Olympia en prélude aux jeux Olympiques, comme celles de toutes les voitures françaises, profitent à l'ensemble de notre industrie automobile. C'est pour notre pays l'apport d'un prestige nouveau et moderne, avec d'importantes conséquences économiques qui sont encore à mettre à l'actif du sport automobile.

Ces résultats, et bien d'autres, nous les devons aux pilotes, aux mécaniciens, aux constructeurs, à l'action efficace de la fédération française de sport automobile et de ses associations sportives, aux automobile-clubs, ainsi qu'à la foule des organisateurs bénévoles de circuits, dont le dévouement, dans un rôle obscur et ingrat, mais indispensable, ne s'explique que par l'amour désintéressé du sport automobile.

L'Etat doit récompenser la réussite de ces hommes en mettant à leur disposition une infrastructure adaptée aux besoins. Je veux croire que leur attente ne sera pas déçue. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Nilès.

M. Maurice Nilès. Votre budget, monsieur le secrétaire d'Etat, représentait en 1972 quelque six millièmes du budget national. Pour 1973, il dépasse légèrement les sept millièmes.

Je ne m'attarderai pas à contester vos chiffres, encore qu'ils soient artificiellement gonflés. La croissance réelle de votre budget, en mesures nouvelles, n'est en réalité que de 7,3 p. 100.

L'essentiel — et le plus grave — c'est que le Gouvernement, fidèle à une tradition vieille de quatorze ans, se refuse à consacrer une part décente des ressources de l'Etat à la jeunesse, aux sports et aux loisirs.

0,72 p. 100 du budget national! Votre budget, monsieur le secrétaire d'Etat, n'est pas seulement un budget insuffisant, il est aussi un budget de renoncement; il est enfin un budget de ségrégation sociale.

Un budget insuffisant. Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Ils montrent à l'évidence qu'avec une telle pénurie de moyens, il ne sera possible ni de rattraper l'énorme retard accumulé depuis quatorze ans ni, à plus forte raison, de répondre aux besoins exprimés. L'insuffisance criante de vos crédits justifie plus que jamais le bien-fondé de la revendication des vingt-neuf organisations de jeunesse, d'éducation populaire et de loisirs qui réclament le doublement immédiat du budget de la jeunesse, des sports et des loisirs.

Un budget de renoncement. Vous renoncez — vous l'avez exprimé clairement dans votre circulaire du 22 août — à l'application de la loi de programme. Je cite:

« L'année 1973, troisième étape du VI^e Plan en matière d'équipement sportif et socio-éducatif, ne permettra pas, vu les charges de la nation dans d'autres domaines, de suivre le développement espéré de l'exécution de la troisième loi de programme d'éducation physique et sportive et socio-éducative. »

Nous les vérifions dans les chiffres. Ce n'est pas moi, c'est le rapporteur de votre budget qui déclare:

« Le retard par rapport à l'échéancier théorique est déjà de 151 millions. 1.178 millions ont été inscrits pour les trois premières années de la loi de programme et il restera 1.432 millions à financer en deux ans, ce qui impose une progression moyenne pour les deux prochaines années de 42 p. 100. »

Nous vous posons la même question que M. le rapporteur: « Dans ces conditions, quelle différence y a-t-il entre une loi de programme et un plan? »

Le groupe communiste a voté contre la loi de programme parce qu'elle était insuffisante. Elle ne couvrait, rappelons-le, que le quart des besoins minimaux évalués par la commission des activités socio-éducatives du VI^e Plan. Mais cette loi n'en a pas été moins adoptée et elle faisait obligation au Gouvernement d'engager dans une période donnée, selon un échéancier défini, la somme de crédits votés.

Vous n'appliquez même pas vos propres lois! Vous aggravez délibérément le déficit en équipement de notre pays.

Vous me parlerez sans doute des 38 millions bloqués au fonds d'action conjoncturelle mais, connaissant le précédent de l'année 1971, nous avons toutes les raisons d'être sceptiques quant à leur emploi pour la réalisation d'équipements sportifs et socio-éducatifs.

Budget de renoncement à l'application de la loi de programme, votre budget est aussi un budget de renoncement à l'application des horaires réglementaires dans le second degré.

En 1968, puis les années suivantes, vous avez promis qu'en dix ans les cinq heures d'éducation physique et sportive deviendraient effectives dans l'enseignement secondaire. Pour l'instant, nous en sommes qu'à deux heures dix par semaine.

En 1971, votre circulaire du 9 septembre disait que, dorénavant, il faudrait assurer trois heures dans le premier cycle et deux heures dans le second, l'objectif des cinq heures n'étant plus à court terme un objectif réaliste. C'était le premier abandon. Vous n'avez pas pu appliquer ce minimum en 1971, car il manquait plus de 2.500 enseignants.

Pour les mêmes raisons, ce minimum n'a pas été appliqué à la rentrée de 1972, ce qui ne vous empêche pas de créer 200 postes d'enseignants pour le secteur extra-scolaire, alors que 200 établissements du premier cycle sont totalement dépourvus d'enseignants d'éducation physique et sportive.

L'application de votre circulaire du 9 septembre 1971 aurait nécessité la création de 3.000 postes. Vous n'en créez, en fait, que 745, dont 360 pour le secteur extra-scolaire, c'est-à-dire en fin de compte 445 pour le secteur scolaire. Il vous manquera donc 2.500 postes pour appliquer les trois plus deux dans les C.E.S. et les lycées.

Vous avez trouvé la solution, monsieur le secrétaire d'Etat : augmenter les maxima de service des enseignants de trois heures par semaine d'enseignement, récupérant ainsi l'équivalent de 2.400 postes environ, et supprimer à terme l'association des sports scolaires et universitaires.

Outre le caractère inadmissible de la modification des services de cette catégorie d'enseignants, le principe ne risque-t-il pas de s'étendre à d'autres catégories dont les conditions d'enseignement sont déplorables, la situation matérielle et morale dégradée, les tâches d'animation nombreuses ?

Cette récupération autoritaire d'heures d'enseignement ne vise-t-elle pas à arrêter définitivement le recrutement d'enseignants d'éducation physique et sportive pour l'école, à court terme ?

C'est une question que l'on est en droit de poser. Car 2.400 postes récupérés par le biais de l'augmentation des maxima de service, ajoutés aux 445 postes créés pour l'école l'an prochain, constituent à peu près le nombre des postes qu'il faudrait pour appliquer les trois plus deux dans les seuls C.E.S. et lycées.

Si ce régime des trois plus deux devait être appliqué dès l'an prochain dans tous les établissements du second degré — C.E.G. et C.E.T. — et dans toutes les classes, y compris les classes de transition, ce qui est légitime en raison du principe de non discrimination scolaire, il faudrait créer pour le secteur scolaire 4.910 postes en 1973. Or le budget en comporte 445.

En 1971, vous n'aviez pas craint d'affirmer : « Le premier trois plus deux devant conduire à l'application des cinq heures réglementaires se fera en deux ans. »

Nous sommes arrivés au terme de votre promesse. Non seulement elle n'est pas tenue, mais vous abandonnez même le principe minimum des trois plus deux heures. C'est un renoncement scandaleux !

Je voudrais revenir sur votre expédient pour trouver les 2.500 postes qui vous manquent, parce qu'il illustre une politique de gâchis du potentiel humain de notre pays et une politique négative à l'égard du mouvement sportif.

Gâchis au niveau de la formation des enseignants : alors qu'il manque 18.000 enseignants d'éducation physique et sportive pour assurer les cinq heures par semaine, le Gouvernement n'hésite pas à éliminer du concours de recrutement trois candidats sur cinq, après quatre années d'études post-baccalauréat.

Alors que des milliers de jeunes bacheliers aspirent à devenir professeurs d'éducation physique et sportive, on assiste à un véritable étranglement du recrutement en première année de formation.

Mais le gâchis atteint le comble avec le projet de budget pour 1973.

Je parlerai maintenant de la tentative de liquidation de l'association des sports scolaires et universitaires.

Le projet de budget pour 1973 comporte sept millions de francs au titre des heures supplémentaires d'enseignants volontaires pour assurer le fonctionnement de l'A. S. S. U., en dehors de leur service horaire normal qui serait porté à vingt heures pour les professeurs et à vingt et une heures pour les maîtres d'éducation physique et sportive. Faire reposer l'A. S. S. U. sur de telles bases, c'est bien vouloir sa liquidation à terme.

Nous savons déjà combien pèse sur cette organisation l'insuffisance d'équipement, d'enseignants et le fonctionnement, ce qui permet au journal *L'Equipe*, pourtant peu suspect d'esprit subversif, d'écrire : « Est-il opportun, au moment où l'effectif de l'A. S. S. U. atteint 700.000 et place de ce point de vue la France au deuxième rang européen, de la vouer à l'asphyxie en lui enlevant les deux tiers de ses moyens ? »

Une attitude constructive, conforme aux intérêts du sport français, aurait dû consister à aider davantage une organisation qui ne cesse de progresser sur le plan des effectifs qui ont doublé en deux ans.

Au lieu de cela, vous tentez de lui porter le coup de grâce. Par voie de conséquence, c'est un coup porté au mouvement sportif tout entier. Car, je le rappelle, le sport civil — en particulier l'athlétisme, le handball, le volley-ball — puise dans ses rangs.

Budget insuffisant, budget de renoncement, votre budget est aussi un budget de ségrégation sociale.

Avec les crédits prévus au titre de la nouvelle orientation sportive pour les centres d'animation sportive et les écoles de sport, avec les 300 créations de postes affectés à ce secteur, votre budget concrétise une démarche qui vise à dissocier sport et éducation physique.

« Nouvelle structure », « centre d'animation sportive », « école de sport », autant d'appellations diverses et imprécises pour une politique bien précise : tenter de faire oublier un budget de misère en portant des coups à l'enseignement obligatoire et gratuit de l'éducation physique et sportive à l'école.

A cet égard, l'exemple de la nouvelle structure de la porte de Pantin est très édifiant.

Une circulaire est envoyée à tous les chefs d'établissement de Paris-Ville. Elle leur apprend qu'en plus des heures d'éducation physique et sportive données, ils pourraient prévoir des trous dans leur emploi du temps pour permettre à leurs élèves volontaires et spécialisés d'aller compléter leur enseignement d'éducation physique et sportive — puisqu'ils n'ont pas cinq heures — à la porte de Pantin où ils trouveront un professeur. Mais, dans le même temps, il est signifié par lettre aux mêmes chefs d'établissement qu'ils ne pourront plus envoyer les lycéens pendant les horaires normaux d'éducation physique au gymnase de la porte de Pantin.

Pour faire fonctionner cette école de sport, pour compléter l'horaire de trente élèves volontaires au grand maximum, on supprime donc tous les après-midi l'accès du gymnase de la porte de Pantin aux six lycées et aux écoles primaires qui utilisaient jusqu'à maintenant.

Ainsi est confirmée la volonté de ségrégation sociale par le sport.

Le côté « canalaesque » de cette affaire souligne finalement les dangers d'une orientation qui liquide progressivement les possibilités pourtant minimes des établissements scolaires pour l'éducation physique et sportive ; qui met fondamentalement en cause l'éducation physique et sportive, discipline obligatoire et gratuite de formation donnée à tous les enfants à l'école ; qui tend à masquer le refus, exprimé clairement dans le budget et les options du VI^e Plan, de développer cet enseignement à l'école ; qui vise à rejeter sur les collectivités locales — les municipalités seront invitées à fournir des animateurs — la charge d'un enseignement qui relève de l'Etat.

Le mouvement sportif est gravement atteint par une telle orientation.

Les installations municipales et les crédits municipaux, s'ils sont utilisés pour ces écoles de sport, ne pourront l'être pour la vie des clubs. En vérité, les nouvelles structures visent à court-circuiter le mouvement sportif.

Votre budget peut se résumer ainsi : moins d'éducation physique et de sport pour moins d'enfants et de jeunes.

La nouvelle orientation sportive tend à différencier l'éducation physique obligatoire et pratiquée à l'école, du sport facultatif et optionnel pratiqué hors de l'école.

La dualité sport-éducation physique a longtemps prévalu dans notre pays. Il y a dix ans à peine, la gymnastique abstraite et contraignante était l'éducation physique officielle. Fort heureusement, grâce à l'action persévérante des enseignants et des groupes de chercheurs bénévoles, ces conceptions périmées ont été battues en brèche, comme en ont témoigné les instructions officielles de 1967 qui ont introduit la dimension sportive dans l'éducation physique.

En effet, les spécialistes ont démontré que l'activité sportive était une activité importante pouvant concourir à l'éducation physique riche et attrayante de l'enfant et de l'adolescent.

Les spécialistes se gardent bien de confondre l'activité sportive éducative et l'activité sportive de haut niveau où le geste du champion serait le modèle à imiter ou à réaliser. Ils se battent, au contraire, pour donner à l'activité sportive, dans le cadre de l'éducation physique, un contenu et une forme adaptés aux besoins de l'enfant.

Mais à quoi se heurtent-ils ? Au refus de l'Etat d'accorder les moyens d'une recherche pédagogique et scientifique indispensable pour la rénovation de cet enseignement, au refus de former des chercheurs ; aux conditions matérielles et morales désastreuses dans lesquelles l'Etat réduit cet enseignement.

S'il y a contradiction entre le sport et l'école, c'est entre l'organisation sélective actuelle du sport français et la nécessaire promotion de tous, même des plus faibles que doit s'assigner l'école, entre la commercialisation aggravée de la pratique sportive et les buts éducatifs du sport scolaire, entre le contenu appauvri et dénaturé d'une activité laissée à l'abandon, faute de crédits d'Etat, et le caractère formateur et progressiste d'un enseignement moderne d'éducation physique.

Guérir le sport à l'école n'est pas liquider ce dernier. C'est pourtant la voie choisie par le Gouvernement.

En faisant sortir le sport de l'école, vous appauvrissez l'éducation physique. Voulez-vous revenir dix ans en arrière et à la gymnastique de papa, que, récemment, M. Pompidou a condamnée ?

« L'école ne doit pas être une usine à champions », avez-vous cru bon d'affirmer récemment. Nous sommes d'accord. Mais, vraiment, de ce côté-là nous ne risquons rien !

« L'école ne doit pas devenir un désert sportif ». Tel est le danger de l'heure si nous ne mettons pas un terme à la politique sportive rétrograde que vos dernières circulaires et le budget de 1973 reflètent.

Nous réclamons qu'en plus de l'augmentation importante de l'enveloppe budgétaire la « nouvelle orientation » soit immédiatement abandonnée et que les crédits qui lui sont consacrés soient restitués à l'école, au mouvement sportif et aux associations de jeunesse et d'éducation populaire.

Je voudrais par ailleurs souligner tant l'arbitraire que l'autoritarisme de votre politique.

Toutes vos décisions sont prises dans le secret du cabinet, et quelles décisions ! La liquidation des écoles normales supérieures d'éducation physique et sportive ; les circulaires tendant au démantèlement de l'éducation physique et sportive dans le second degré ; les ingérences répétées dans les affaires du mouvement sportif ; la tentative de liquidation de l'A. S. S. U. dont j'ai parlé.

Votre politique ne peut être une politique de concertation car elle vise à démolir et à liquider ce qui existe de meilleur.

Un acte d'autoritarisme me paraît particulièrement grave. Par circulaire du 1^{er} juillet, vous décidez « que l'Etat partagera avec les associations et les collectivités locales la responsabilité du secteur intermédiaire — centre d'animation sportive ». Les collectivités locales ont-elles été consultées ? Non. C'est une nouvelle mesure visant à l'asphyxie des budgets communaux.

Vous décidez aussi « que le centre d'animation sportive est essentiellement un organe de concertation, de coordination locale, créé à l'initiative du directeur départemental de la jeunesse, des sports et des loisirs ». Vous faites d'une pierre deux coups. Vous voulez démanteler les organismes locaux démocratiques de liaison et de coordination existants, les offices municipaux de sport, et mettre sous tutelle d'Etat toutes les organisations sportives de jeunesse municipales, en même temps que les installations et les fonds sportifs municipaux.

Nous élevons la plus vive protestation contre cet acte d'arbitraire.

M. le président. Vous avez dépassé votre temps de parole, monsieur Nilès.

M. Maurice Nilès. Je termine, monsieur le président. D'ailleurs j'ai observé que mes collègues avaient pu dépasser leur temps de parole de deux minutes.

M. le président. Je regrette beaucoup, monsieur Nilès. Aucun de vos collègues n'a dépassé son temps de parole. Si je vous laisse achever la lecture de votre intervention, il me semble que vous en avez encore pour un quart d'heure.

M. Maurice Nilès. Je termine, monsieur le président.

Nous considérons aussi que des efforts ne sont pas faits pour les centres et les colonies de vacances, les bases de plein air et de loisirs et les équipements socio-éducatifs, en particulier dans les zones d'urbanisation nouvelle.

L'aide aux clubs, associations de jeunesse et socio-éducatives, reste sans commune mesure avec les besoins.

Qu'en pensent les 53 p. 100 de familles françaises, en particulier les jeunes, qui n'ont pu cette année partir en vacances, les 6 millions de salariés qui touchent moins de 1.000 F par mois et les 800.000 sans emploi ?

Votre budget concourt à aggraver cette situation. Il nous montre, une fois de plus, que vous êtes dans le domaine de la jeunesse, des sports et des loisirs, l'exécutant fidèle et dévoué d'une certaine politique, une politique qui n'est conforme ni à l'intérêt de la jeunesse, ni à celui du sport, ni à celui de la France.

Une autre politique est possible. La solution des problèmes que se posent dans le secteur d'activité dont nous débattons aujourd'hui réside dans l'union et l'action de tous ceux qui sont animés de la volonté de voir développer le sport pour tous et de combattre votre politique rétrograde.

La solution réelle réside dans la mise en œuvre du programme commun de la gauche. Celui-ci prévoit, en effet, que sans attendre, l'Etat prendra la tête de l'effort nécessaire à accomplir pour le redressement, le développement et la rénovation du secteur jeunesse, sports et loisirs, avec la volonté de satisfaire au mieux les besoins et les aspirations de tous et de chacun.

C'est pour toutes ces raisons que le groupe communiste ne votera pas votre budget. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

M. le président. La parole est à M. Mazeaud.

M. Pierre Mazeaud. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, sans doute parce qu'il est en forte augmentation par rapport aux années précédentes, accroissement plus fort que celui du budget général de l'Etat, ce budget est-il un assez bon budget. Mais il l'est encore davantage, me semble-t-il, parce qu'il est réparti comme je l'ai toujours personnellement souhaité, c'est-à-dire qu'une place privilégiée est donnée au sport.

Cet effort, vous en avez le mérite, monsieur le secrétaire d'Etat, et votre ténacité jusqu'au moment difficile des arbitrages budgétaires a été payante.

A votre effort je voudrais joindre celui de nos deux rapporteurs et celui du Parlement tout entier puisqu'en cette matière nous sommes pratiquement tous d'accord.

Notre vote positif sera donc non seulement la traduction de notre acceptation, mais bien aussi de l'estime que nous vous portons.

Dans le domaine des activités de jeunesse, si aucune politique d'envergure n'est encore définie, l'aide aux associations et mouvements de jeunesse et d'éducation populaire s'accroît, et l'effort entrepris en 1970, notamment pour la formation d'animateurs socio-éducatifs, se poursuivra, vous l'avez dit, en 1973.

Le centre d'information et d'éducation jeunesse, par les services qu'il a rendus et qu'il rend, démontre la nécessité de son implantation plus large en province dans l'avenir.

Mais, ayant été très préoccupé, comme vous le savez, par les problèmes de la drogue, ayant d'ailleurs traduit cette préoccupation par des propositions de loi qui ont été votées en 1971 par le Parlement, je tiens à me féliciter de votre action novatrice et fructueuse dans la lutte contre la pénétration de la toxicomanie parmi les jeunes et pour leur réinsertion sociale.

Je ferai, à ce sujet, une simple remarque. Je souhaiterais quant à moi plus de coordination entre les différents ministères. Bientôt, en effet, tous les ministères vont s'intéresser à cette question, et je m'en félicite dans la mesure où existera cette coordination nécessaire. Vous n'ignorez sans doute pas les difficultés, et je prends un exemple auquel vous avez fait allusion tout à l'heure, monsieur le secrétaire d'Etat, difficultés que vous rencontrerez quand il faudra, hélas ! poursuivre quelques récidivistes qui voguent au large des côtes de Bretagne.

Votre aide accrue en faveur du sport retiendra particulièrement mon attention.

Sans doute — et il faut le dire — les médiocres résultats obtenus par nos athlètes dans les compétitions internationales, notamment aux jeux de Sapporo et de Munich, vous contraignent à une véritable politique. En cela je dirai que nos échecs sont salutaires, mais je souhaite ne plus avoir à le dire. Ces échecs sont d'ailleurs dus, nous le savons, bien plus à une mentalité peu sportive dans notre pays qu'à nos représentants dont il faut louer les efforts méritoires, comme nous devons saluer le dévouement des responsables, c'est-à-dire en premier lieu de vos services de la direction des sports ainsi que des membres des fédérations et des clubs, souvent bénévoles, autour de directeurs sportifs particulièrement compétents.

J'ajoute que les médailles répondent plus à un souci de prestige qui ne saurait être le seul but de notre politique, bien que notre classement médiocre — sixième en 1952 par médaille différenciée et quatorzième en 1972 — doivent appeler notre attention sur un redressement qui se révèle nécessaire.

En ce qui concerne les équipements, une légère pause dans la progression des dépenses se traduit par l'aggravation du retard pris dans l'application de la troisième loi de programme. Nous connaissons les difficultés et vous les avez d'ailleurs soulignées. Il serait souhaitable que les autorisations de programme des prochains budgets permettent de rattraper cette grande faiblesse. Vous avez d'ailleurs déclaré : « Il y a tout lieu de penser qu'un effort supplémentaire pour l'équipement sera fait ces prochaines années par l'Etat ».

Je pose la question : quand et comment ? Ou alors, monsieur le secrétaire d'Etat, peut-être le Gouvernement acceptera-t-il un jour les concours de pronostics ?

Il faut, en revanche, se réjouir que la majeure partie des crédits nouveaux soit consacrée à la nouvelle orientation de l'enseignement sportif à laquelle, nous le reconnaissons, vous êtes particulièrement attaché.

La création de 1345 emplois d'enseignants fait qu'en dix ans — je reprends vos propres chiffres — le nombre des enseignants d'éducation physique et sportive a plus que doublé, passant de 9.963 à 21.206, et plus que triplé en quinze ans, puisqu'il n'était que de 6.972 en 1958.

Le développement des postes d'éducateurs sportifs dénote la priorité que vous donnez à l'enseignement et répond à notre conception si souvent exposée ici du sport de masse. Je pense de plus que pour arriver aux cinq heures hebdomadaires dans le second degré — cinq heures annoncées trop vite, monsieur le secrétaire d'Etat — les professeurs comprendront que vous leur demandiez d'assurer les vingt heures d'enseignement et que leur participation à l'A.S.S.U. soit désormais comptée en heures supplémentaires. Certes, il y aura des réactions, mais les enseignants savent bien — et leur dévouement souvent le prouve — que leur acceptation répond à l'intérêt général qu'ils ont toujours su retenir.

L'aide aux clubs et fédérations sportives est augmentée de façon notable. Votre souci de donner une impulsion nécessaire aux sports de pleine nature, comme à ceux qui ne bénéficient pas de recettes importantes, est particulièrement louable. Aidez l'athlétisme, que certains peuvent me reprocher de considérer comme sport de base — et pourtant n'est-ce pas exact ? — aidez la natation pour qu'un jour nous ayons nous aussi la joie de voir quelques jeunes filles de France sourire sur le podium.

Enfin poursuivez votre effort pour le sport universitaire puisque tel est le désir du législateur, traduit dans la loi d'orientation de septembre 1968.

Ne croyez pas qu'il y ait chez moi une contradiction quelconque quand je demande précisément aux professeurs de gymnastique de consacrer en heures supplémentaires leur participation à l'A.S.S.U. en vous invitant à développer le sport universitaire.

Vous parlez de réforme. J'allais dire : encore une ! Il est grand temps, par respect pour le Parlement, que l'on tienne compte de la loi d'orientation de 1968 dans laquelle nous avons exigé que soit mentionné le sport universitaire.

D'ailleurs, sur le plan constitutionnel — vous m'excuserez de cette remarque mais parfois, monsieur le secrétaire d'Etat, les juristes peuvent avoir raison — je voudrais faire une observation compte tenu de cet amendement à la loi d'orientation. Pouvez-vous soutenir que le moment n'est pas venu de créer des postes d'enseignants dans l'enseignement supérieur et seulement des entraîneurs alors que nous l'avons inscrit dans la loi ?

Cela pose un problème constitutionnel et je souhaite que les juristes de votre cabinet l'étudient.

Mais, pour que notre pays soit une nation sportive, je voudrais, monsieur le secrétaire d'Etat, vous faire part d'un certain nombre de réflexions et vous demander éventuellement de bien vouloir en tenir compte.

Faire de la France une nation sportive, tel est le vrai débat ; comme le rappelait il y a quelques jours Jean-François Brisson, il exige un effort de tous, effort que vous obtiendrez si vous redéfinissez le vrai rôle du sport suivant l'expression de M. Maheu : « Il faut que les responsables du sport — dont vous êtes le tout premier — fassent plus de place dans leurs préoccupations et leurs objectifs à la capacité éducative du sport qui est sa vraie réalité humaine et moins au spectacle qui est l'apparence et le décor, et qui lui-même devrait s'attacher à dégager un sens moral comme le voulait le fondateur des Jeux olympiques modernes. Il faut que le sport, facteur d'équilibre dans le développement général de la personne, le soit tout particulièrement dans notre civilisation d'essence intellectuelle et technologique, qui concentre l'excellence dans le cerveau, et s'en remet pour le pouvoir à la machine. Or le sport continue de se heurter, comme au temps de Coubertin, à l'intellectualisme et à l'utilitarisme qui plus que jamais dominent l'éducation établie ».

Pour cela, monsieur le secrétaire d'Etat, vous me permettez de revenir sur ce que vous appelez une « fausse querelle » : je veux parler du sport d'élite et du sport de masse. Ainsi que vous l'avez dit à la télévision, à la suite de votre communication au conseil des ministres du 25 août dernier, la politique du sport est une politique pour tous les Français. Il est également indispensable, pour arriver à ce résultat, de ne pas sacrifier le sport d'élite qui a un caractère d'exemple irremplaçable. Déclaration qui nous a réjouis, mais qui ne se comprend que si vous vous engagez très sérieusement dans ces deux directions. Et c'est ici, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'il ne faut

plus d'équivoque. Avant-hier, sport à l'école ; hier — lors de votre dernier budget — sport dans les clubs ; aujourd'hui, si j'en crois vos mêmes déclarations : « l'éducation physique à l'école est la pierre angulaire de toute l'éducation sportive », vous le rappelez voilà quelques instants à cette même tribune. Rien — nous pensons utile de le rappeler — ne se fait hors de l'école, car elle est obligatoire ; et ce n'est qu'en accord avec votre collègue de l'éducation nationale que vous réglerez cette question fondamentale.

Je n'ignore pas les difficultés, mais réunissez-vous avec votre collègue, M. Fontanet, convoquez les recteurs et réglez les difficultés qui relèvent sans doute des programmes. Il est inadmissible que, pour des questions de programmes sans doute trop forts dans tel ou tel domaine, on ne puisse pas dispenser aux jeunes dans toutes les écoles obligatoires l'éducation physique indispensable.

D'autres initiatives, monsieur le secrétaire d'Etat, à notre avis particulièrement intéressantes, auraient dû être suivies par vos services et devront l'être dans l'avenir. Je pense aux jeux de France — et vous m'excuserez de revenir sur une réponse que vous avez déjà faite à l'une de mes questions écrites — que l'ancien président du comité olympique français avait engagés pour le développement du sport pour tous. En accord avec les maires de toutes les villes de France, un grand rassemblement des jeunes sur les stades aurait une résonance incomparable. A votre époque, comme à la mienne, il y avait le brevet sportif populaire ; redonnons à la jeunesse de notre pays cet esprit de compétition indispensable pour finalement lui permettre d'être armée dans la vie.

Il vous fait aussi tenir compte de ce qui se dit ici. J'ai relu, pour préparer ce débat, les longs développements des budgets précédents. Je pense qu'ils sont utiles et qu'à eux seuls ils pourraient définir une politique tout à fait raisonnable. Nous ne pouvons parler sans être entendus car, considérant ces questions comme primordiales, leurs solutions devant s'inscrire dans le bilan positif de la V^e République, nous pensons que certaines de nos propositions devraient être retenues. La lecture du *Journal officiel* relate certains conseils que nous nous sommes permis de donner et que les faits ont confirmés, mais qui n'avaient point retenu cependant votre attention.

Il vous faut, et c'est dans l'intérêt de notre pays tout entier, ne pas hésiter à retenir les politiques sportives de certaines nations qui semblaient hier s'engager dans la bonne voie et qui l'ont démontré. N'avons-nous pas souvent précisé combien l'Allemagne de l'Est, par exemple, avait vu juste ?

Il faut enfin, monsieur le secrétaire d'Etat, faire appel à tous les Français. M. le Président de la République, s'adressant, à vos côtés, à nos athlètes de Munich, rappelait que le développement du sport dépendait du changement d'une certaine mentalité. C'est vrai. A nous tous, mais à vous le tout premier, de parvenir à cette modification nécessaire. Il est vrai qu'il ne saurait y avoir de vraie politique sportive tant qu'autour de nous le scepticisme restera, en quelque sorte, la loi de nos concitoyens. En ne pensant pas que le sport puisse apporter une réponse à une jeunesse en quête d'idéal, en refusant de modifier une conception dépassée, les Français, ne reconnaissant pas en définitive le rôle éducatif du sport, ne permettent pas que quoi que ce soit de positif soit entrepris. Seule une prise de conscience par chacun d'entre nous de l'importance d'un tel phénomène donnerait aux pouvoirs publics l'impulsion nécessaire pour faire de notre pays une nation sportive avec les moyens appropriés.

Alors, avec un nouvel état d'esprit, avec le concours de tous — des responsables comme des enseignants, des parents et des jeunes eux-mêmes — il sera possible d'avoir une réelle politique. Le problème du sport à l'école — qui reste pour nous l'essentiel, les activités dans les clubs au sein des fédérations n'en étant que le complément — pourra être enfin réglé, chacun en comprenant la nécessité. Du plus grand nombre se dégagera une plus grande élite, aujourd'hui presque inexistante.

Que les dernières olympiades nous conduisent tous à cette réflexion. Mais que demain chacun d'entre nous accepte sans esprit partisan les impératifs d'une politique qui pourrait être déterminée par une loi d'orientation du sport et des loisirs, à l'image d'autres nations. Alors, aux regrets d'aujourd'hui se substituera un véritable espoir.

Dernier de la législature, vous le rappelez tout à l'heure, monsieur le secrétaire d'Etat, ce budget marque, j'en suis convaincu, un tournant salutaire.

Si, depuis 1958, un effort considérable a été fait dans le domaine des équipements, aujourd'hui c'est à l'animation que vous avez consacré l'essentiel de vos propositions. Notre pays, s'il poursuit cette politique, sera demain — j'en suis convaincu — à son tour une grande nation sportive. Le Parlement jouant

son rôle aura ainsi participé à cette impulsion nécessaire, à cette prise de conscience, et vous ayant soutenu, aura aidé la jeunesse tout entière qui attend tant de nous.

Qu'il me soit permis pour conclure de souhaiter que l'on ne confonde jamais le sport avec le commerce, et que l'on soit reconnaissant aux personnes qui ont entendu et qui entendent défendre envers et contre tous un tel principe. Que demain, monsieur le secrétaire d'Etat — et je pense, en particulier, à l'ancien président du comité international olympique — on ne néglige plus, ce qui aurait été fort symbolique pour la France, la chance qui nous était offerte de voir un Français président du comité international olympique, le seul après de Coubertin. Que demain, — vous m'excuserez de rappeler ici une de vos réponses, celle de février dernier — vous ne pensiez pas qu'être sportif et juriste soit incompatible et que l'on peut, aimant le sport, avoir quelques idées sur la loi d'association de 1901, idées même qui devaient se révéler exactes. Que demain l'on considère que l'enjeu est bien celui de la jeunesse de France.

Nombreux sont ceux qui réfléchissent sur cette question, et la presse doit être remerciée de son rôle salutaire en ces matières.

Nombreux, monsieur le secrétaire d'Etat, sont ceux qui attendent encore beaucoup de vous qui avez à coordonner tous ces efforts. Alors demain, si vous réussissez, ce dont je ne doute pas, ce dont personne ne doute, nous serons nombreux à considérer que le bilan de la V^e République est encore plus important ici qu'ailleurs puisqu'il s'agit bien de préparer l'avenir. N'est-ce pas cela qui compte, avoir préparé la jeunesse à son avenir, assurer donc à notre pays une relève dans un esprit toujours novateur et dynamique, qui nous fut donné, il faut le dire à cette tribune, par le général de Gaulle ? (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Corrèze.

M. Roger Corrèze. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, si les résultats obtenus tant sur le plan des performances physiques que sur celui de la réalisation des équipements prévus par la troisième loi de programme ne correspondent pas aux légitimes ambitions des sportifs français, il serait bon de rechercher les causes de ces insuffisances et, si possible, d'y pallier.

Je ne pense pas que la faiblesse, toute relative d'ailleurs, des crédits accordés au secrétariat d'Etat — 0,72 p. 100 des dépenses publiques — soit une raison à invoquer, puisque ces crédits permettent, en effet, cette année la création de 1.345 postes d'enseignants d'éducation physique et que les dépenses d'équipement, en progression de 8,37 p. 100, contribueront à la poursuite de la construction de piscines, clubs et gymnases.

Deux causes sont, à mon sens, à l'origine de ce qu'on peut appeler le malaise du sport français, malaise certainement plus apparent que réel selon qu'on s'attache à juger nos performances internationales ou la santé de notre jeunesse.

J'ai déjà dit à cette tribune, et ne cesserai de le répéter, qu'il y a antinomie entre sports et loisirs. Ceux qui sont chargés de la noble mission d'assurer l'épanouissement de la condition physique de nos enfants auraient plutôt tendance à choisir les seconds et à faire perdre aux jeunes de ce pays, après l'avoir perdue eux-mêmes, la notion de dépassement de soi-même dans l'enthousiasme de l'effort physique.

Je me réjouis donc de la mise en place d'une réforme qui a reçu l'accord de toutes les instances concernées : celui des hauts fonctionnaires de la direction de l'éducation physique et des sports, celui des inspecteurs généraux, principaux, départementaux, celui des représentants des fédérations, des directeurs techniques nationaux, des conseillers techniques régionaux, unanimes à se féliciter de la nouvelle direction prise par l'enseignement sportif.

Seul, bien entendu, le syndicat des professeurs d'éducation physique et sportif s'est montré hostile à la réforme proposée.

L'apport de sang nouveau fourni par les dirigeants de clubs, qui sont toujours à la pointe du combat, à l'organisation des centres d'animation sportive aidera les directions départementales, dont on peut vanter ici les mérites, dans leur difficile mission. L'on peut, cependant, d'ores et déjà, constater le succès partout où ils sont implantés. Dans ma région, par exemple, je peux citer le cas de Vendôme, où huit activités optionnelles sont déjà prévues, avec des entraîneurs de clubs et des enseignants, ceux-ci ayant en outre le contrôle pédagogique de l'opération.

A Saint-Amand-Montrond, commune chère à notre ami Maurice Papon, le centre d'animation sportive, animé par le G. I. S. E. P. — groupement d'initiation sportive d'éducation populaire — lequel rassemble les parents d'élèves, la municipalité, les chefs

d'établissements, les enseignants, les dirigeants des associations sportives locales et les représentants des mouvements d'éducation populaire, va posséder vingt-quatre écoles de sports qui dispenseront cinquante heures d'initiation sportive hors de l'horaire scolaire.

N'est-ce pas là de belles victoires ?

La création de 1.645 nouveaux postes d'enseignants, l'aménagement des horaires scolaires, l'initiative particulièrement heureuse des centres d'animation sportive, réalisent pour la première fois l'unité de la politique sportive.

Cette unité ouvrira, enfin, le sport français sur la vie. Les jeunes pourront ainsi pratiquer, en dehors de l'éducation physique à l'école, un sport de leur choix, seul moyen d'encourager nos enfants à s'engager d'une discipline qu'ils affectionnent.

Rien n'est pire, en effet, en cette matière, que d'imposer arbitrairement la pratique de tel ou tel sport. Seule l'adhésion volontairement consentie peut provoquer l'enthousiasme et le désir de se transcender, en sport plus qu'ailleurs.

J'en viens au second point de mon exposé. Les mauvais résultats obtenus par nos athlètes tant à Munich qu'ailleurs seraient dus, selon certains, à une insuffisance ou à une mauvaise utilisation des crédits.

Sur l'insuffisance des crédits, il est certain que le retard pris par la loi de programme sur l'échéancier prévu est important.

Pour rattraper le temps perdu, il faudrait qu'en 1974 et 1975 les crédits progressent de 42 p. 100 selon notre rapporteur qui juge, à juste titre, que c'est peu vraisemblable.

Il faut donc tenter de combler l'écart entre les prévisions de la loi de programme et les réalisations.

Il convient que vous preniez, monsieur le secrétaire d'Etat, l'engagement formel de dégager des sommes du fonds d'action conjoncturelle.

Je dois ajouter qu'il est trop facile aux éternels insatisfaits et aux critiques professionnels de faire porter le chapeau au Gouvernement.

La responsabilité de ce retard est imputable, pour une grande part, aux architectes, ingénieurs et entrepreneurs qui n'ont pas encore réussi, au bout de mois et de mois de discussions, à proposer une évaluation précise des coûts des équipements industrialisés : piscines, clubs de jeunes, complexes sportifs évolutifs — Cosoc — gymnases.

Faut-il donc en conclure que l'industrie française reste toujours impuissante à adopter les solutions techniques adaptées à une production en série ?

Si tel devait être le cas, je vous demanderais de revenir au système ancien de subventions aux communes qui prendraient à leur compte, comme auparavant, la construction des équipements sportifs.

Si cette solution n'est pas la meilleure, elle a au moins le mérite d'avoir fait ses preuves.

M. Raoul Bayou. C'est exact !

M. Roger Corrèze. Quant à une mauvaise utilisation des crédits, qu'on me permette de dire qu'ils ont été employés de la meilleure manière possible.

Ni les équipements mis à la disposition de nos athlètes à Vittel pour s'entraîner, ni ceux destinés à héberger la délégation française à Munich n'étaient insuffisants.

Au contraire, les athlètes français étaient, selon les délégations étrangères, parmi les mieux pourvus.

Les maigres résultats obtenus par nos sportifs à Munich ne doivent pas nous surprendre. On ne peut pas en rendre responsables ni nos athlètes, ni les directeurs techniques qui les ont entraînés. Ils ont fait de leur mieux et je tiens à les en féliciter.

Non, la cause n'est pas là. La cause réside dans la permanence d'une conception dépassée du sport en France.

Les universités ont, depuis des générations, dévalorisé le développement physique au profit d'un mythe du pur esprit tout en essayant, avec une merveilleuse contradiction, d'imposer une pratique sportive générale. Toujours dans le but de favoriser le sport, on a voulu toucher à toutes les disciplines, du tir à l'arc à l'athlétisme, sans privilégier l'une par rapport aux autres.

Enfin, comble du paradoxe, obéissant une fois de plus à un souci de perfectionisme abstrait et théorique, on a décidé une fois pour toutes que les sportifs étaient des amateurs désincarnés, qu'on pouvait faire des champions dilettantes, des athlètes à temps perdu. Eh bien non ! Il est temps qu'en France on abandonne cette distinction absurde et « folklorique » — comme le remarquait justement notre rapporteur, mon ami Bertrand Flornoy — entre amateurisme et professionnalisme.

On ne trouvera jamais en nombre suffisant des champions en herbe tant que cette conception dominera. Le travail sérieux

effectué par Georges Boulogne et les joueurs de l'équipe de France de football est une illustration de ce principe ; les récents résultats prouvent que le muscle français, bien traité, en vaut un autre. Néanmoins, il faut se garder de faire des athlètes, des machines à gagner, des robots à médailles, et conserver à l'exploit sportif sa valeur profondément humaine.

Monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez emprunté la bonne voie, vous avez ouvert le sport sur la vie, vous lui avez donné une unité, vous lui en procurerez les moyens. Nous vous soutiendrons dans vos efforts et dans votre lutte contre tous les conservatismes parce que vous manifestez clairement votre volonté d'adapter l'idéal olympique aux nécessités de notre temps. (Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République, du groupe des républicains indépendants et du groupe Progrès et démocratie moderne.)

M. le président. La parole est à M. Barrot.

M. Jacques Barrot. Ce débat annuel sur le budget de votre département ministériel, monsieur le secrétaire d'Etat, fournit l'occasion de s'interroger sur la nature, la dimension de l'effort national consenti pour la jeunesse et pour les sports.

Cette année, les Jeux olympiques sont venus, entre-temps, réveiller l'opinion publique et susciter, espérons-le, des prises de conscience nécessaires. Mais tout cela doit se concrétiser dans la poursuite d'un effort financier dont votre action persévérante a, certes, accru très largement la dimension ces dernières années, et qu'il importe plus que jamais d'intensifier.

Nous venons de très loin dans ce pays où le système éducatif a fait trop peu de cas de l'équilibre nécessaire entre les aspects corporel et intellectuel de l'épanouissement des personnes. Dieu me garde de critiquer nos aînés, qui ne faisaient que partager le sentiment commun ! Mais force est de reconnaître que les élus n'ont pas suffisamment senti, pendant des années, l'importance de ces équipements. C'est pourquoi le VI^e Plan a placé le développement des activités sportives et physiques au rang des orientations fondamentales.

Vous me permettez, monsieur le secrétaire d'Etat, commençant par les ombres, d'exprimer notre inquiétude du retard que risquent de prendre les crédits d'équipement par rapport aux prévisions de la loi de programme. Je dirai avec M. Flornoy qu'une loi de programme ne doit pas seulement avoir valeur indicative : c'est un instrument impératif qui doit être utilisé ponctuellement. Et sans reprendre des chiffres déjà cités, je vous confierai l'inquiétude des élus de certains départements ruraux comme le mien où — il faut le dire — les retards, hélas ! étaient plus considérables qu'ailleurs.

Les dotations annuelles ne permettent de répondre qu'aux besoins les plus immédiats et élémentaires des établissements scolaires au sens strict. En milieu rural, les services de la rénovation rurale nous aident, certes, à réaliser quelques stades, mais ils n'interviennent pas pour la ville moyenne, pour le chef-lieu de département où, très souvent, convergent les jeunes ruraux, d'où de graves carences.

Ainsi, dans le chef-lieu de mon département, on ne sait pas encore comment l'on pourra financer la construction d'une piscine pourtant pour le moins nécessaire dans une agglomération d'environ 60.000 habitants. Vous avez conscience, je le sais, du retard que risque de prendre l'application de la loi de programme, mais il est utile que nous manifestations ici notre vive inquiétude pour vous donner les arguments nécessaires auprès du Gouvernement.

Pour m'en tenir à l'essentiel, je ne parlerai pas des crédits nécessaires pour l'entretien des équipements, dont on se demande comment ils seront financés.

Il est dommage que le non-respect de l'échéancier prévu pour la période d'application de la loi de programme risque de faire oublier les efforts remarquables que vous avez poursuivis avec l'industrialisation des équipements, avec la coordination des équipements scolaires et municipaux, avec la recherche d'une utilisation maximale de ces équipements, avec, enfin, le renoncement aux équipements de prestige au profit des équipements de quartier, ce à quoi nous tenons beaucoup. Si les crédits venaient à manquer, nous perdriions le bénéfice de l'effort original et inventif que vous avez entrepris.

J'insisterai en mon nom et au nom de mes amis du groupe Progrès et démocratie moderne pour que le Gouvernement nous donne l'assurance formelle qu'en particulier les crédits de votre ministère affectés au fonds d'action conjoncturelle ne resteront pas bloqués et que le rythme d'application de la loi de programme sera accéléré pour ne pas tomber à un taux de réalisation inférieur à celui de la deuxième loi de programme.

Après avoir exprimé nos inquiétudes sur les crédits d'équipement, je voudrais souligner l'effort non négligeable consenti pour le fonctionnement et l'animation de l'éducation physique et de l'enseignement sportif. Après mes collègues, je note avec

satisfaction qu'un effort important est fait — mais nous venons de loin — avec la création de postes d'enseignants et de conseillers pédagogiques. Ainsi, l'effort prioritaire porté sur le premier cycle nous fournit la preuve que l'Etat entend bien ne pas se dérober à cette responsabilité fondamentale de l'éducation physique de base, qui conditionne tous les autres efforts.

Cela n'exclut pas la recherche de formules originales, comme celle des centres d'animation sportive. Cette formule permettra une coopération fructueuse avec les clubs civils et réalisera cette ouverture de l'école sur la vie grâce précisément au sport. Souhaitons, à cette occasion, que ces centres d'animation soient bien répartis sur tout le territoire et qu'on n'oublie pas notamment le milieu rural.

Et puis, il faut que ces centres, je sais que vous en êtes convaincu, restent sous la responsabilité des professeurs d'éducation physique dont je souhaite qu'ils apportent une collaboration entière et marquante. Encore faut-il que les procès d'intention ne viennent pas entraver un effort qui s'insère pourtant dans cette recherche générale d'ouverture de notre système éducatif vers la vie, vers les non-scolaires. C'est vraiment la voie de la démocratie.

Je le disais hier à des étudiants venus me demander de défendre le maintien et le développement au sein des universités, des U. E. R. d'éducation physique et sportive. Je le fais volontiers en en profitant pour souligner combien, dans certains cas, la vétusté et l'inadaptation des locaux empêchent les étudiants de bien se préparer à leur mission de demain.

Cette mise en place d'une politique cohérente entre les différents niveaux, que définissait très bien le syndicat national des maîtres et chargés d'enseignement — éducation physique formative, initiation sportive obligatoire, compétition sportive facultative — dépend étroitement de l'action de vos services extérieurs.

Je voudrais solennellement, en mon nom et au nom de mon collègue Bernard Stasi, qui m'a demandé de l'associer à ma démarche, me joindre à tous ceux qui ont manifesté ici leur exaspération de ne pas voir encore apporter une solution au problème des inspecteurs de la jeunesse et des sports. Des promesses solennelles ont été faites — et il n'est plus possible de ne pas les tenir — à l'égard des responsables qui ont rendu d'immenses services et sont vraiment la cheville ouvrière d'une politique de la jeunesse.

J'évoquerai maintenant l'aspect « jeunesse » de ce budget. L'opinion publique, il faut le dire, n'y porte pas toujours l'intérêt qu'il faudrait.

Certes, votre budget comporte des actions « jeunesse » proprement dites. Il reprend une progression plus normale, si je puis dire. Mais nous partons de très bas, surtout après les réductions draconiennes des années précédentes.

L'action socio-culturelle, nous devons le reconnaître, dépend de plus en plus de la seule bonne volonté des collectivités locales, ce qui ne va pas sans deux inconvénients.

D'abord, on peut penser que certains élus locaux éprouveront des difficultés à financer des associations de jeunes qui, pourtant, y remplissent un rôle fort intéressant. En effet, toute action dans ce domaine n'est pas aisément perçue par l'opinion et les élus rencontreront parfois quelque obstacle à la faire adopter. En outre, certaines communes ne sont pas riches.

L'action des collectivités locales est pourtant le seul recours possible bien souvent.

Quand je songe que, dans mon département, vos services, qui font vraiment tout ce qu'ils peuvent, ne disposent que de moins de 10.000 francs à distribuer aux associations locales, je demeure perplexe quant aux possibilités qui leur sont offertes de se livrer à l'incitation et à l'orientation.

M. Maurice Nilès. Les communes accomplissent pourtant un effort substantiel dans ce domaine. Le Gouvernement leur laisse le soin de payer !

M. le président. N'interrompez pas l'orateur, monsieur Nilès !

M. Jacques Barrot. Je ne sous-estime nullement l'importance de l'action des communes. Au contraire, je tiens à leur rendre hommage à cette tribune.

Je signalais seulement qu'elles ne pouvaient pas satisfaire complètement les besoins.

M. Maurice Nilès. C'est bien mon avis !

M. Roger Corréze. Le mien aussi !

M. Jacques Barrot. Je vous prie de m'excuser si je m'étais mal fait comprendre. J'appelle également votre attention, monsieur le secrétaire d'Etat, sur les centres de vacances et les centres aérés qui correspondent bien, en particulier ces derniers, aux besoins de notre époque.

D'abord, cette formule permet très souvent de s'occuper des enfants des familles les plus modestes. Surtout, elle facilite fréquemment l'éducation des adolescents en les aidant à prendre leur premier engagement au service des autres. Dieu sait si cette attitude est importante par les temps qui courent !

Ainsi que vous l'avez dit, mais j'y insiste, il faut se diriger vers la gratuité des frais de l'enseignement en stage. Cette orientation est capitale.

Enfin, j'évoquerai, dans le peu de temps qui me reste, les relations de votre département ministériel avec les associations et les mouvements de jeunesse et d'éducation populaire.

Vous avez ébauché une politique nouvelle visant à susciter, de la part des mouvements de jeunes eux-mêmes, un effort pour mieux définir leurs objectifs.

Il ne s'agit pas, ce faisant, de limiter leur autonomie mais de créer, dans le cadre de relations confiantes, un souci commun de mieux répondre aux besoins nouveaux d'une jeunesse qui n'est plus tout à fait celle d'hier, et de justifier, par voie de conséquence, une aide de l'Etat qui devrait, en contrepartie, être substantielle.

Vous avez parlé de la mission d'intérêt public remplie par les associations. Je crois que la politique du contrat d'objectif est, à cet égard, très intéressante. Mais vous ne pouvez pas la développer sans une marge de manœuvre financière suffisante.

Vous avez réussi, je n'hésite pas à le dire, dans la lutte contre la drogue. Vous vous êtes appuyé sur des associations de volontaires, de bénévoles. Personne ne peut contester le succès qui a couronné un effort de qualité.

M. Marc Bécam. Très bien !

M. Jacques Barrot. Mais il n'a été rendu possible que grâce aux dotations qui vous permettent d'aider financièrement une association qui vous propose un objectif valable. La nouvelle politique inaugurée ne réussira donc que si vous disposez des moyens nécessaires. Je sais bien que vous en êtes convaincu, mais il faut surtout en persuader le Gouvernement.

Dans la société où nous vivons, l'action des associations et mouvements de jeunesse est, en effet, capitale, et je me réjouis de l'annonce de la création d'un centre international de jeunesse, car cela constitue vraiment un chemin, le chemin vers l'Europe des hommes.

Mais pourquoi le point 16 de la conférence de La Haye ne permettrait-il pas à la commission de Bruxelles d'aider la France dans son initiative ?

En conclusion, monsieur le secrétaire d'Etat, nos impatiences, nos exigences devant ce budget, sont le signe même de votre réussite. Aujourd'hui, après des années de « sommeil », les Français commencent à vouloir faire du sport et leurs responsables à percevoir les besoins. C'est déjà un point essentiel.

Tout cela est le fruit d'un très gros effort qui a permis de jeter les bases d'une « politique » de la jeunesse et des sports. Mais il faut remplir le cadre tracé, et les perspectives ouvertes valent bien que votre budget atteigne vite au moins 2 p. 100 du budget national.

Les activités sportives et socio-éducatives sont indispensables à la nation. Elles fournissent une contribution essentielle à la qualité de la vie dont on parle de plus en plus fréquemment. C'est grâce à ces associations, à cette vie sportive et socio-

culturelle, que les jeunes Français acquerront le goût d'une vie saine, équilibrée, proche de la nature et bâtiront une société de la qualité.

Ces associations sont aussi le lieu privilégié de l'apprentissage de la démocratie, car c'est là que les adolescents prennent leurs premières responsabilités. C'est pourquoi la nation ne devrait pas hésiter à consentir les sacrifices qui s'imposent et à prendre les risques financiers nécessaires.

Puissent notre approbation de votre politique et notre confiance en la jeunesse vous aider, monsieur le secrétaire d'Etat, à atteindre les objectifs que vous poursuivez avec ténacité et persévérance. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne, de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.*)

M. le président. La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à cet après-midi.

— 2 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Questions d'actualité.

A l'issue de la séance réservée aux questions orales, troisième séance publique :

- Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1973 n° 2582. (Rapport n° 2585 de M. Guy Sabatier, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.)

Services du Premier ministre :

Section II. — Jeunesse, sports et loisirs (suite) :

(Annexe n° 30. — M. Dumas, rapporteur spécial ; avis n° 2586, tome XV, de M. Flornoy, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.)

Services du Premier ministre (suite) :

Section I. — Services généraux : Protection de la nature et de l'environnement :

(Annexe n° 27. — M. Rabourdin, rapporteur spécial ; avis n° 2586, tome XII, de M. Alloncle, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; avis n° 2590, tome XIV, de M. Bécam, au nom de la commission de la production et des échanges.)

A vingt et une heures trente, quatrième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à douze heures trente.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

VINCENT DELBECCHI.